

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. Box 3243 TELEPHONE 517700 CABLES: OAU, ADDIS ABABA

Website: www.african-union.org

CONFERENCE DE L'UNION

Seizième session ordinaire

30 et 31 Janvier 2011

Addis-Abeba (Ethiopie)

Assembly/AU/5 (XVI)

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES
ET SUR LA SITUATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. BOX 3243 TELEPHONE: 0115517 700 FAX: 0115517844
WEBSITE: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
16^{EME} SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABEBA
ETHIOPIE

Assembly/AU/5(XVI)

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES
ACTIVITES ET L'ETAT
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis conformément à l'article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Cet article stipule que le CPS « soumet, à travers son Président, des rapports réguliers à la Conférence sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. » Le présent rapport, élaboré conformément audit article, couvre les activités entreprises par le CPS, conformément à son mandat, pendant la période allant de juillet 2010 à janvier 2011, et fournit une vue d'ensemble de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent au cours de cette période.

2. Les aspects spécifiques traités dans ce rapport comprennent la signature et la ratification du Protocole relatif à la création du CPS, la composition du CPS, la rotation de la présidence de cet organe, les activités entreprises par le CPS, d'autres questions relevant du mandat du CPS et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA CREATION DU CPS

3. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la création du CPS en décembre 2003, cinquante et un (51) États membres ont signé le Protocole, tandis que quarante-six (46) l'ont signé et ratifié. Deux États membres doivent encore signer et ratifier le Protocole ; il s'agit du Cap Vert et de l'Erythrée. Les États membres suivants ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié: la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée Bissau, la République de Guinée, le Libéria, les Seychelles et la Somalie.

III. MEMBRES DU CPS

4. Conformément à l'article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres ayant des droits égaux et élus de la manière suivante : 10 membres élus pour un mandat de deux (2) ans et cinq (5) pour un mandat de (3) ans. A cet égard, il convient de rappeler que le Conseil exécutif, lors de sa 14^{ème} session ordinaire qui s'est tenue à Addis Abéba, les 28 et 29 janvier 2010, a conduit les élections pour les quinze sièges du CPS, alors tous devenus vacants, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.106(VI) par laquelle la Conférence a décidé de déléguer ses pouvoirs au Conseil exécutif l'élection des membres du Conseil de paix et de sécurité aux termes de l'Article 5 du Protocole.

5. La liste actuelle par ordre alphabétique (Anglais) des membres du CPS se présente comme suit: Bénin, Tchad, Burundi, Côte d'Ivoire (présentement suspendu), Djibouti,

Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud, et Zimbabwe.

IV. ROTATION DE LA PRESIDENCE DU CPS

6. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS, la présidence du CPS échoit à tour de rôle à ses membres, sur une base mensuelle, dans l'ordre alphabétique (Anglais) de leurs noms. Par ailleurs, conformément aux Conclusions de la Retraite sur les méthodes de travail du CPS, tenue à Dakar en juillet 2007, une nouvelle liste des membres du CPS a été élaborée à la suite de l'élection, par le Conseil exécutif, en janvier 2010, des quinze membres du CPS pour des mandats de deux ans ou trois ans, liste sur la base de laquelle une rotation de la présidence du CPS a été élaborée (**Annexe I**), couvrant la période allant d'avril 2010 à mars 2012.

7. Au cours de la période sous examen, la présidence du CPS a tourné comme suit :

- Côte d'Ivoire	Juillet 2010 ;
- Djibouti	Août 2010 ;
- Guinée Equatoriale	Septembre 2010;
- Kenya	Octobre 2010;
- Libye	Novembre 2010;
- Mali	Décembre 2010
- Mauritanie	Janvier 2011

V. ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

8. Au cours de la période sous examen, le CPS a, dans l'accomplissement de son mandat pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, déployé des efforts soutenus pour résoudre des situations de conflit et de crise sur le continent, en coopération étroite avec les autres parties prenantes, y compris les organes de l'UA, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres partenaires de l'UA. A cet égard, le CPS a tenu dix-neuf (19) réunions, y compris une réunion au niveau ministériel le 15 octobre 2010, à Addis Abéba, et une autre au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement à Tripoli, en Libye, le 30 novembre 2010, afin d'examiner diverses situations de conflit et autres questions connexes. La réunion de Tripoli a porté sur le Soudan, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) et des efforts de paix au Darfour, ainsi que sur la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, tandis que la réunion ministérielle a examiné la situation en Somalie (**Annexe II**).

9. Parmi ces réunions, il y a eu des séances d'information consacrées à des mises à jour sur diverses situations et questions liées à la paix et à la sécurité. Conformément à la pratique du CPS et aux dispositions du Protocole relatif à la création du CPS, les pays et les autres acteurs concernés par une question donnée ont été invités à ces réunions et séances d'information. Par ailleurs, le CPS a entrepris des missions sur le terrain en Côte

d'Ivoire et au Soudan. Il a également participé à diverses autres réunions et activités d'autres organes de l'UA, et a tenu des réunions conjointes avec des organes similaires, à savoir le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (UE) - COPS/UE et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des Etats arabes, afin d'examiner des questions d'intérêt commun, et d'œuvrer au renforcement du partenariat avec ces organes.

a) Activités relatives aux situations de conflit

10. De juillet 2010 à janvier 2011, le CPS a examiné les situations de crise et de conflit suivantes:

(i) Soudan

11. Au cours de la période sous examen, le CPS est resté activement saisi des divers aspects de la situation au Soudan, en particulier la mise en œuvre du CPA et la poursuite du processus politique inclusif au Darfour, examinant les développements dans ce pays à huit (8) reprises (235^{ème} réunion tenue le 2 juillet, 237^{ème} réunion tenue le 21 juillet, 246^{ème} réunion tenue le 28 octobre, 248^{ème} réunion tenue le 13 novembre, 250^{ème} réunion tenue le 30 novembre, 254^{ème} réunion tenue le 21 décembre 2010, 256^{ème} réunion tenue le 10 janvier et 258^{ème} réunion tenue le 20 janvier 2011). Les décisions et communiqués adoptés lors de ces réunions peuvent être résumés comme suit :

- Lors de sa 235^{ème} réunion, le CPS a félicité le Groupe de mise de haut niveau de l'UA pour son engagement et ses efforts soutenus visant à faire avancer, de manière holistique, la quête de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan, et exprimé sa gratitude au Gouvernement soudanais, ainsi qu'à toutes les parties prenantes, pour la coopération apportée à l'UA et au Groupe. Le CPS s'est félicité de la tenue de discussions préparatoires sur les arrangements post-référendaires entre le NCP et le SPLM à Mekelle, en Ethiopie, du 21 au 23 juin 2010. Le CPS a accueilli avec satisfaction la tenue, à l'initiative du Président de la Commission, à Addis Abéba, le 7 mai 2010, de la réunion d'évaluation stratégique entre la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies, ainsi que de la réunion inaugurale du Forum consultatif sur le Soudan (SCF).
- A sa 237^{ème} réunion, le CPS a exprimé sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire au Darfour depuis mai 2010 ; fermement condamnée les attaques dirigées contre le personnel de la MINUAD et celui des agences humanitaires ; et noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le déploiement de la MINUAD, ainsi que les réunions consultatives régulières du mécanisme de coordination tripartite qui regroupe le Gouvernement du Soudan, l'UA et les Nations unies. Le CPS a réitéré l'appel de l'UA au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il réponde positivement à l'appel de l'UA visant à différer le processus initié par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre du Président Al Bashir, et ce dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la réconciliation. Le CPS a

encouragé les parties au processus de Doha à intensifier leurs efforts, et a instamment demandé au Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) et à l'Armée de Libération du Soudan (ALS)/Abdul Wahid, de se joindre sans délai au processus. Le CPS a réitéré son plein appui au Groupe de mise en œuvre de haut niveau, et a décidé de prolonger le mandat de la MINUAD pour une période supplémentaire de 12 mois, demandant au Conseil de sécurité des Nations unies de faire de même.

- A sa 246^{ème} réunion, le CPS a demandé au Président de la Commission de prendre les dispositions nécessaires aux fins de renouveler le mandat du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour une durée additionnelle d'un (1) an, à compter du 29 octobre 2010.
- A sa 248^{ème} réunion, le CPS s'est félicité de la visite, au Soudan, d'une délégation ministérielle du Comité de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan, et souligné l'importance que revêt un effort renouvelé à cet égard.
- En sa 250^{ème} réunion, le CPS a suivi une communication du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki, sur les activités du Groupe et la situation au Soudan. Le CPS s'est félicité de l'engagement des parties soudanaises, et les a encouragées à poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre intégrale du CPA. Le CPS a également exprimé la confiance de l'UA dans le *leadership* du Président Omar Hassan al Bashir et du Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit et en leur capacité à conduire le Soudan vers une nouvelle ère de paix, quel que soit le résultat du référendum d'autodétermination.
- Lors de sa 254^{ème} réunion, le CPS, ayant souligné l'importance que revêt, tant pour le Soudan que pour l'Afrique dans son ensemble, le référendum d'auto-détermination prévu le 9 janvier 2011, a demandé au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour dépêcher une équipe d'observateurs la plus large possible pour suivre le déroulement du référendum, et encouragé tous les États membres en mesure de le faire à déployer, à leurs frais et sous les auspices de l'UA, des observateurs en vue de renforcer la présence de l'UA sur le terrain.
- Lors de sa 256^{ème} réunion, le CPS a souligné que la tenue, dans les délais, du référendum est la preuve de la capacité des parties soudanaises, avec un soutien véritable de la communauté internationale, à relever les défis auxquels leurs pays est confronté. Le CPS a exprimé son appréciation aux parties pour leur engagement à respecter le résultat du référendum, et a réitéré l'engagement de l'UA à respecter les résultats du référendum quels qu'ils soient et à accompagner les parties et le peuple soudanais, en général, dans la voie qu'ils ont empruntée en vue de la promotion durable de

la paix et du développement économique, ainsi que de la transformation démocratique.

- Lors de sa 258^{ème} réunion, le CPS a exprimé sa préoccupation face à la reprise des hostilités entre le Gouvernement et les Mouvements armés, et a fermement condamné l'enlèvement de soldats de la paix et de personnels humanitaires, ainsi que les attaques contre la MINUAD. Le CPS a exprimé son appréciation à toutes les agences humanitaires et autres qui fournissent une assistance aux populations nécessiteuses au Darfour et entreprennent des activités destinées à faciliter le relèvement rapide de la région. Le CPS a souligné la nécessité d'assurer la conclusion rapide des négociations de paix de Doha et a, encore une fois, exigé de toutes les parties, en particulier le MJE et l'ALS, qu'elles prennent part, de bonne foi, aux négociations en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu et apportent la coopération nécessaire au Médiateur en chef conjoint. Le CPS a réitéré l'importance que revêt le commencement rapide du processus politique au Darfour, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau et de la MINUAD, et renouvelant son appui au Groupe, et s'est félicité de l'engagement de l'Etat du Qatar à soutenir et à contribuer au processus politique au Darfour.

12. Par ailleurs, du 15 au 18 décembre 2010, le CPS a, sous la conduite de l'Ambassadeur du Mali, Président du CPS pour le mois de décembre 2010, entrepris une visite de terrain au Soudan. Au cours de sa visite à Juba, Khartoum et El Fasher, la délégation du CPS a rencontré les différentes autorités et parties prenantes soudanaises. Le CPS a tenu, à Juba, des réunions avec le Premier Vice-Président du Soudan et Président du Gouvernement du Sud Soudan, le Général Salva Kiir Mayardit, et, à Khartoum, avec le Président Omar Al Bashir, respectivement. Le CPS a également suivi des communications du Président du Bureau pour le Référendum au Sud Soudan à Juba, ainsi que du Président de la Commission pour le Référendum au Sud Soudan à Khartoum, sur la préparation de ce scrutin. Le CPS a renouvelé la solidarité de l'UA avec les dirigeants et le peuple soudanais, et a réitéré l'appui de l'UA à la mise en œuvre intégrale du CPA et à la poursuite du processus politique inclusif au Darfour. Le CPS a assuré les parties au CPA que l'UA ne ménagera aucun effort pour le respect et la mise en œuvre du résultat du référendum, quel qu'il soit. Le CPS a renouvelé son appui aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et a exhorté les parties soudanaises à apporter la coopération requise au Groupe dans l'accomplissement de son mandat.

(ii) Côte d'Ivoire

13. Au cours de la période sous examen, le CPS a examiné la situation en Côte d'Ivoire à huit (8) reprises (238^{ème} réunion tenue le 11 août, 240^{ème} réunion tenue le 8 septembre, 246^{ème} réunion tenue le 26 octobre, 248^{ème} réunion tenue le 13 novembre, 250^{ème} réunion tenue le 30 novembre, 251^{ème} réunion tenue le 4 décembre, 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre, et 254^{ème} réunion tenue le 21 décembre 2010), pour évaluer

la préparation de l'élection présidentielle, alors prévue le 31 octobre 2010. Les décisions et communiqués adoptés à l'occasion de ces réunions peuvent être résumés comme suit :

- A sa 238^{ème} réunion, le CPS a rendu hommage à toutes les parties prenantes ivoiriennes pour avoir respecté leur engagement à tenir l'élection présidentielle en 2010, et a noté les progrès enregistrés dans le processus de sortie de crise, en particulier les dispositions prises, sur une base consensuelle, pour la fixation de la date de l'élection présidentielle au 31 octobre 2010. Par ailleurs, le CPS a exhorté le Gouvernement, la classe politique et l'ensemble des parties ivoiriennes concernées à tout mettre en œuvre en vue de garantir le respect des délais fixés, et a souligné la nécessité pour les parties ivoiriennes de ne ménager aucun effort pour maintenir un climat politique serein et de placer l'intérêt de la Côte d'Ivoire et de son peuple au-dessus de toute autre considération, afin de mener à son terme le processus de sortie de crise.
- Lors de sa 240^{ème} réunion, le CPS a suivi une communication du Département des Affaires politiques sur l'état de préparation de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, et a demandé à la Commission de dépêcher une large équipe d'observateurs de l'UA pour l'élection.
- A sa 246^{ème} réunion, le CPS a pris note des progrès accomplis pour la tenue de l'élection présidentielle, le 31 octobre 2010, et réaffirmé sa conviction que la tenue d'élections paisibles, libres, ouvertes et transparentes constitue une étape cruciale dans le processus de sortie de crise et le règlement des questions pendantes dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires. Le CPS a, en outre, souligné que la Commission électorale indépendante (CEI) est la seule institution habilitée à annoncer les résultats provisoires de l'élection.
- Lors de sa 248^{ème} réunion, le CPS s'est réjoui du bon déroulement, le 31 octobre 2010, du premier tour de l'élection présidentielle. Le CPS a félicité le peuple ivoirien et les différentes parties prenantes politiques ivoiriennes pour la participation massive au scrutin, marquant ainsi leur attachement à la démocratie, et a lancé un appel pressant aux différents acteurs concernés pour qu'ils mettent tout en œuvre en vue de l'aboutissement du processus ainsi engagé, et ce en redoublant d'efforts et en créant toutes les conditions requises pour le bon déroulement du deuxième tour de l'élection présidentielle, prévu le 28 novembre 2010.
- Lors de sa 250^{ème} réunion, le CPS a instamment demandé aux parties ivoiriennes de ne ménager aucun effort pour l'aboutissement heureux du processus de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires et, en particulier, de respecter le verdict des urnes et la volonté populaire et, le cas échéant, de ne faire recours qu'aux

mécanismes et processus prévus par la loi pour le règlement de tout contentieux électoral. Le CPS en a vivement appelé à la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, l'UE et tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA, pour qu'ils soutiennent pleinement les efforts de la CEDEAO et de l'UA visant à assurer la conclusion réussie du processus de paix et du processus électoral en Côte d'Ivoire.

- Lors de sa 251^{ème} réunion, le CPS a réitéré les termes du communiqué de sa 250^{ème} réunion, et s'est félicité de, et a soutenu les, efforts de la CEDEAO, ainsi que la mobilisation rapide de la communauté internationale. Le CPS a exprimé le rejet catégorique par l'UA de toute tentative visant à créer un fait accompli et à saper le processus électoral et la volonté populaire telle qu'exprimée le 28 novembre 2010. Le CPS a exprimé son plein appui à l'initiative prise par le Président de la Commission de confier une mission d'urgence en Côte d'Ivoire à l'ancien Président Thabo Mbéki, en vue de trouver une solution légitime et pacifique à la crise sur la base des décisions et instruments pertinents de l'UA.
- Lors de sa 252^{ème} réunion, le CPS a entériné le communiqué final sur la Côte d'Ivoire adopté par la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 7 décembre 2010, reconnaissant M. Alassane Dramane Ouattara comme le Président élu de la Côte d'Ivoire, et a lancé un appel pressant à M. Laurent Gbagbo pour qu'il respecte les résultats du second tour de l'élection présidentielle tels que certifiés par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. Par ailleurs, le CPS a, sur la base des instruments pertinents de l'UA, décidé de suspendre la participation de la Côte d'Ivoire à toutes les activités de l'UA jusqu'à ce que le Président démocratiquement élu, Alassane Dramane Ouattara, assume effectivement le pouvoir d'Etat, et a lancé un appel pressant à M. Laurent Gbagbo pour qu'il respecte les résultats de l'élection et facilite, sans délai, la passation du pouvoir au Président élu, et ce dans l'intérêt supérieur de la Côte d'Ivoire, de la région et de l'Afrique dans son ensemble.
- Lors de sa 254^{ème} réunion, le CPS a réitéré sa position. Il s'est félicité des initiatives prises par le Président de la Commission, y compris la mission qu'il a entreprise à Abidjan, en coopération étroite avec la CEDEAO, le 17 décembre 2010, et l'a encouragé à poursuivre et à intensifier ses efforts, y compris en facilitant le dialogue entre toutes les parties concernées en vue de trouver une solution pacifique qui préserve la paix en Côte d'Ivoire et respecte les résultats de l'élection présidentielle tels que reconnus par la communauté internationale. Le CPS a exprimé son plein appui à la CEDEAO dont le Sommet extraordinaire devait alors se tenir le 24 décembre 2010.

(iii) Somalie

14. Au cours de la période sous examen, le CPS a tenu quatre (4) réunions pour examiner la situation en Somalie (239^{ème} réunion tenue le 14 août, 241^{ème} réunion tenue le 23 septembre, 245^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2010 et 258^{ème} réunion tenue le 20 janvier 2011). Les décisions et communiqués adoptés à l'issue de ses réunions peuvent être résumés comme suit :

- A sa 239^{ème} réunion, le CPS a pris note des efforts du Gouvernement fédéral de Transition (TFG) en vue de la promotion du dialogue et de la réconciliation, s'est félicité des efforts déployés par la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et a fermement condamné les attaques et autres actes de violence perpétrés par Al Shabaab et d'autres groupes terroristes contre le TFG, le peuple somalien et l'AMISOM.
- Lors de sa 241^{ème} réunion, le CPS a pris note des efforts déployés par la Commission pour la mise en œuvre de la décision de Kampala sur le renforcement de l'AMISOM, et a demandé au Président de la Commission de lui soumettre, pour examen, un rapport exhaustif sur la situation en Somalie et d'accélérer le processus de nomination d'une personnalité de haut niveau chargée de susciter une plus grande mobilisation et attention pour la Somalie sur le plan international. Le CPS a également exprimé sa préoccupation face aux divisions continues au sein des Institutions fédérales de transition (TFIs) et a appelé le TFG à intensifier le dialogue en vue d'amener tous les groupes épris de paix qui en expriment la volonté à se joindre au processus de paix. Le CPS a réitéré son appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il assume pleinement les responsabilités qui sont les siennes et joue un rôle qui soit à la hauteur de la complexité des défis auxquels fait face la Somalie.
- A sa 245^{ème} réunion, le CPS a réaffirmé son plein appui au TFG et réitéré l'engagement de l'UA à continuer à apporter un soutien politique et diplomatique au TFG. Le CPS a exprimé sa préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut à Mogadiscio, en particulier, et en Somalie, en général, et a condamné, dans les termes les plus énergiques, la violence continue, les violations des droits de l'homme et autres actes de violence ignobles commis sur le terrain. Le CPS s'est, en outre, félicité de la nomination, par le Président de la Commission, et ce conformément aux décisions pertinentes de l'IGAD et de l'UA, de l'ancien Président Jerry John Rawlings du Ghana comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie. Le CPS a entériné le nouvel effectif de 20 000 hommes pour l'AMISOM, tel que proposé par le Président de la Commission, avec des capacités aérienne et maritime appropriées et une composante de police et civile renforcée. A cet égard, le CPS a lancé un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils fournissent à l'AMISOM les personnels militaires et autres nécessaires, y compris de personnels de police, afin de permettre à la Mission d'atteindre

son effectif nouvellement autorisé, et de contribuer à la mobilisation des ressources financières et logistiques requises, en ayant à l'esprit la nécessité pour l'Afrique de faire preuve d'une détermination renouvelée et d'un sens plus aigu de solidarité envers la Somalie, un des membres fondateurs de l'OUA. Par ailleurs, le CPS a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'appui politique, financier et technique nécessaire à l'AMISOM renforcée, et plus particulièrement, au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il réaffirme sa volonté de déployer une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie qui prendrait la relève de l'AMISOM et arrête, de toute urgence, un calendrier à cet égard. Le CPS a lancé un appel pressant aux TFIs pour qu'elles travaillent au parachèvement des tâches pendantes de la transition, y compris le processus constitutionnel qui devra être finalisé avec de larges consultations au niveau national et la contribution de la diaspora, en gardant à l'esprit que le 20 août 2011 marquera la fin de la période transitoire.

- A sa 258^{ème} réunion, le CPS a décidé de renouveler le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de douze (12) mois à compter de janvier 2011.

(iv) République centrafricaine (RCA)

15. Lors de sa 255^{ème} réunion, le CPS a examiné la situation en RCA. Le CPS s'est félicité des avancées enregistrées dans le processus électoral, en particulier l'adoption consensuelle du chronogramme électoral, ainsi que la poursuite par la Commission électorale indépendante (CEI) des préparatifs en vue de la tenue des élections, le 23 janvier 2011. Le CPS a lancé un appel pressant à tous les Etats membres en mesure de le faire, y compris les pays voisins, pour qu'ils apportent un appui adéquat au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), y compris son intégration dans la réforme plus globale du secteur de la sécurité, ainsi qu'au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité de la RCA et, d'une façon plus générale, à la promotion de la paix et de la sécurité dans ce pays. Le CPS a demandé à la Commission d'accélérer les efforts en cours pour la mise en œuvre des mesures convenues lors de la réunion ministérielle régionale sur la LRA, tenue à Bangui, les 13 et 14 octobre 2010. Le CPS a souligné l'impératif que revêt le renforcement des capacités des Forces armées de la RCA (FACA), et a lancé un appel pressant à tous les partenaires de l'UA pour qu'ils répondent positivement à la demande d'assistance faite par le Gouvernement de la RCA.

(v) République de Guinée

16. Au cours de la période sous examen, le CPS a examiné la situation en Guinée à trois (3) reprises (237^{ème} réunion tenue le 31 juillet, 248^{ème} réunion tenue le 13 novembre et 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre 2010). Les décisions et communiqués adoptés lors de ces réunions peuvent être résumés comme suit :

- A sa 237^{ème} réunion, le CPS s'est félicité de la tenue, le 27 juin 2010, du 1^{er} tour de l'élection présidentielle, et a souligné l'impératif de la tenue rapide du 2^{ème} tour ; a félicité le Président de la Commission pour la visite opportune qu'il a effectuée à Conakry, le 7 juin 2010, pour encourager les parties guinéennes à parachever rapidement le processus de restauration de l'ordre constitutionnel ; et a exprimé son plein appui aux efforts du Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G) et du Médiateur. Le CPS a mis en garde contre toute tentative de remise en cause des progrès accomplis et de prolongation injustifiée de la transition.
- A sa 248^{ème} réunion, le CPS s'est réjoui du déroulement, dans des conditions de paix et de sérénité, du deuxième tour de l'élection présidentielle, et a félicité les Guinéennes et les Guinéens pour s'être rendus massivement aux urnes, manifestant ainsi leur attachement à la démocratie et leur détermination à voir la transition lancée à la suite de l'Accord de Ouagadougou du 15 janvier 2010 se conclure avec succès, à travers la restauration de l'ordre constitutionnel. Le CPS a noté avec satisfaction l'adoption et la signature par les deux candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle, le 7 novembre 2010, à Conakry, d'une Déclaration conjointe par laquelle ils se sont engagés à œuvrer au bon déroulement de l'élection et à la promotion du calme en Guinée. Le CPS a réitéré l'obligation qui incombe aux autorités de la transition de faire preuve de la neutralité la plus absolue et de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'indépendance de la CENI et la régularité des résultats du scrutin. A cet égard, le CPS a réitéré sa mise en garde contre tout acteur politique, ou toute autorité, qui serait tenté de bloquer ou de retarder le processus de retour à l'ordre constitutionnel, ainsi que contre tous actes attentatoires à la sincérité des résultats sortis des urnes. Le CPS s'est dit déterminé à prendre, le cas échéant, des mesures appropriées à l'encontre des auteurs de tels actes, et a fait sien le communiqué publié par la 17^{ème} réunion du GIC-G, tenue à Conakry le 5 novembre 2010.
- A sa 252^{ème} réunion, et à la suite de la tenue réussie du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle, le CPS, sur la base des dispositions pertinentes de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement, a décidé de lever la mesure de suspension de la participation de la Guinée aux activités de l'UA, ainsi que les sanctions imposées aux individus dont les actions faisaient obstacle au processus de retour à l'ordre constitutionnel.

(vi) Guinée Bissau

17. Au cours de la période sous examen, le CPS a examiné la situation en Guinée Bissau à deux (2) reprises (247^{ème} réunion tenue le 2 novembre et 255^{ème} réunion tenue le 23 novembre 2010) :

- A sa 247^{ème} réunion, le CPS s'est félicité de l'opérationnalisation du Bureau de Liaison de l'UA en Guinée Bissau, et a exhorté les parties bissau-guinéennes à promouvoir le dialogue et à placer l'intérêt suprême de la nation au dessus de toute autre considération.
- A sa 255^{ème} réunion, le CPS a réitéré son précédent communiqué, pris note des recommandations de la 28^{ème} session ministérielle du Comité de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, tenue à Abuja le 24 novembre 2010, et souligné la nécessité de concevoir le mécanisme de coordination convenu à cette occasion en ayant en vue le Plan d'action de Tripoli du 31 août 2009. Le CPS a demandé à la Commission d'approcher les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée Bissau pour la tenue rapide de la Conférence prévue des donateurs, afin de faciliter la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense.

(vii) Les Comores

18. Lors de sa 248^{ème} réunion, le CPS a félicité les parties comoriennes pour les conditions satisfaisantes dans lesquelles les élections primaires pour la présidence de l'Union, qui ont eu lieu dans l'île autonome de Mohéli, et le premier tour de l'élection des Gouverneurs des îles autonomes se sont déroulées, le 7 novembre 2010. Le CPS a souligné la nécessité de tout mettre en œuvre en vue du bon déroulement, le 26 décembre 2010, du deuxième tour de l'élection présidentielle qui devait alors opposer, à l'échelle nationale, les trois candidats originaires de Mohéli arrivés en tête des primaires, ainsi que de celui de l'élection des Gouverneurs des îles autonomes, sous réserve de la confirmation des résultats provisoires par la Cour constitutionnelle.

(viii) Madagascar

19. Lors de sa 237^{ème} réunion, le CPS a suivi une communication du Médiateur de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) pour Madagascar (l'ancien Président Joaquim Chissano). Le CPS a exprimé sa profonde préoccupation face à l'impasse persistante dans la mise en œuvre des Accords de Maputo et de l'Acte additionnel d'Addis Abéba, conclu respectivement le 6 août et le 6 novembre 2009 ; réaffirmé toutes ses décisions antérieures sur la situation à Madagascar ; et a encouragé la Médiation à poursuivre ses efforts.

(ix) Niger

20. Lors de sa 248^{ème} réunion, le CPS a noté avec satisfaction le bon déroulement et le succès du référendum constitutionnel du 31 octobre 2010, et a, à cet égard, exprimé sa sincère appréciation au peuple nigérien. Le CPS a également salué l'engagement du Général Djibo Salou, ainsi que sa volonté renouvelée et ses assurances répétées à respecter le calendrier convenu pour le retour à l'ordre constitutionnel.

(x) Tunisie

21. Lors de sa 257^{ème} réunion, le CPS a examiné la situation en Tunisie à la lumière du départ du pouvoir du Président Zine El Abidine Ben Ali. Le CPS a fermement condamné l'usage disproportionné de la force contre les manifestants, qui a conduit à la perte de vies humaines, exprimé sa solidarité avec le peuple tunisien, et lancé au calme. Le CPS a également lancé un appel à tous les acteurs politiques et au peuple tunisiens pour qu'ils travaillent ensemble, dans l'unité, le consensus et le respect de la légalité, en vue d'une transition pacifique et démocratique qui permettra au peuple tunisien de choisir librement ses dirigeants, à travers des élections ouvertes, démocratiques et transparentes. Le CPS a demandé au Président de la Commission de continuer de suivre de près la situation et de prendre toute initiative qu'il jugera nécessaire pour contribuer à une transition pacifique et démocratique.

b) Missions du CPS sur le terrain

22. Conformément à l'article 9 du Protocole relatif à sa création et aux Conclusions de la Retraite de juillet 2007 sur ses méthodes de travail, le CPS entreprend des visites dans les zones de conflit ou en situation post-conflit. Par ailleurs, dans sa décision de janvier 2010 sur l'Année de la paix et de la sécurité, la Conférence de l'Union a demandé au CPS d'entreprendre des activités spécifiques en appui à cette initiative, y compris des missions sur le terrain. A cet égard, le CPS a effectué des visites en Côte d'Ivoire et au Soudan, du 27 septembre au 3 octobre 2010 et du 15 au 17 octobre 2010, respectivement. La visite du CPS en Côte d'Ivoire a eu lieu dans le contexte de la préparation de l'élection présidentielle du 31 octobre, afin d'encourager les parties ivoiriennes à parachever le processus de paix et de réconciliation, conformément à l'Accord politique de Ouagadougou et à ses Accords complémentaires. La mission au Soudan avait pour objectif de réitérer l'appui et la solidarité de l'UA aux parties soudanaises dans la mise en œuvre du CPA, qui entrait dans sa phase critique avec le référendum alors imminent sur l'autodétermination du Sud Soudan, ainsi qu'en ce qui concerne le processus de paix au Darfour.

c) Questions thématiques:

(i) Sécurité et Sûreté maritimes

23. Lors de sa 242^{ème} réunion tenue le 4 octobre 2010, le CPS a suivi une communication sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique et l'état de mise en œuvre des décisions de l'UA sur cette question. Le CPS a réitéré la profonde préoccupation de l'UA sur l'insécurité croissante dans les espaces maritimes entourant le continent, y compris la pêche illégale, le déversement de déchets toxiques et la piraterie. Le CPS a souligné la nécessité de promouvoir une approche globale de la piraterie, et s'est félicité des initiatives prises, dans un cadre régional, par des Etats africains pour protéger leur domaine maritime.

(ii) Terrorisme

24. En application de la décision Assembly/AU/Dec.311, adoptée à Kampala, demandant, entre autres, au Président de la Commission de soumettre rapidement au CPS des recommandations concrètes en vue de renforcer l'efficacité de l'action de l'Afrique dans la prévention et la lutte contre le terrorisme, le CPS a, lors de sa 249^{ème} réunion tenue le 22 novembre 2010, examiné un rapport de la Commission sur cette question. Dans le communiqué adopté à cette occasion, le CPS a exprimé sa vive préoccupation face à l'aggravation du fléau du terrorisme et à la menace que cette situation fait peser sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que face aux liens croissants entre le terrorisme et le crime organisé transnational, y compris le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, le trafic illicite d'armes à feu et le mercenariat. Le CPS s'est également félicité de la nomination de M. Francisco Madeira comme Représentant spécial du Président de la Commission pour la Coopération dans la Lutte contre le Terrorisme et, cumulativement, comme Directeur du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT).

25. Par ailleurs, le CPS s'est félicité de la finalisation du projet de loi type africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui fut par la suite présenté à la réunion d'experts des Etats membres tenue à Alger, les 15 et 16 décembre 2010, et a demandé à la Commission d'organiser, dans le courant de l'année 2011, des conférences régionales pour mieux évaluer la menace terroriste, sensibiliser davantage les Etats membres sur les instruments africains et internationaux pertinents et articuler des plans d'action globaux. Le CPS a demandé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de prendre urgemment les mesures requises pour devenir parties aux instruments africains et internationaux pertinents et à mettre intégralement en œuvre les dispositions qui y sont contenues. Le CPS a réitéré le rejet total par l'UA et sa condamnation du paiement de rançons aux groupes terroristes. Le CPS a demandé à la Commission de finaliser le projet de mandat d'arrêt africain contre les personnes inculpées ou reconnues coupables d'actes terroristes.

d) Mise en œuvre de sanctions

26. En appliquant de l'article 7 (g) du Protocole relatif à la création du CPS, le CPS impose, conformément à la Déclaration de Lomé, des sanctions à chaque fois qu'un changement anticonstitutionnel de Gouvernement se produit dans un Etat membre.

27. Lors de sa 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre, le CPS, à la lumière du bon déroulement de l'élection présidentielle tenue le 27 juin et le 7 novembre 2010, et sur la base de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement, a décidé de lever la mesure de suspension de la participation de la Guinée aux activités de l'UA, ainsi que les sanctions imposées aux individus dont les actions faisaient obstacle au processus de retour à l'ordre constitutionnel, telles que contenues dans ses communiqués PSC/PR/Comm(CLXV), PSC/PR/Comm(C CIV) et PSC/AHG/Comm2(CCVII), adoptées lors de ses 165^{ème}, 204^{ème} et 207^{ème} réunions tenues respectivement le 29 décembre 2008, le 17 septembre et le 29 octobre 2009.

28. Le 9 décembre 2010, le CPS, sur la base des instruments pertinents de l'UA, a décidé de suspendre la participation de la Côte d'Ivoire à toutes les activités de l'UA, jusqu'à ce que le Président démocratiquement élu assume effectivement le pouvoir d'Etat.

e) **Participation du CPS aux activités d'autres organes/entités dans le domaine de la paix et de la sécurité**

(i) **Réunion du Groupe des Sages**

29. Il convient de rappeler que le Groupe des Sages, mis en place en vertu de l'article 11 du Protocole relatif à la création du CPS, est mandaté pour venir en appui aux efforts du CPS et à ceux du Président de la Commission, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits. Le Groupe a tenu sa 9^{ème} réunion à Alger, en Algérie, du 12 au 14 décembre 2010. La réunion a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la décision adoptée par la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, sur le renouvellement du mandat du Groupe et la mise sur pied d'une Equipe d'Amis du Groupe des Sages. Outre son Président, M. Ahmed Ben Bella, les membres suivant du Groupe ont pris part à la réunion: Dr. Salim Ahmed Salim, Dr. Mary Chinery-Hesse, Dr. Kenneth Kaunda et Maître Marie-Madeleine Kalala Ngoy. M^{me} Brigalia Bam, M^{me} Elizabeth Pognon et M. Miguel Trovoada, en leur qualité de membres de l'Equipe d'Amis du Groupe des Sages, ont également pris part à la réunion.

30. La réunion a examiné l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Groupe a également examiné et adopté son rapport sur *l'impunité, la vérité, la paix, la justice et la réconciliation en Afrique: opportunités et contraintes*, dans le cadre des efforts de lutte contre l'impunité et de promotion de la paix, de la justice et de la réconciliation sur le continent.

31. Conformément à la pratique en vigueur du CPS, et afin de tenir le CPS informé des réunions organisées sur la paix et la sécurité en Afrique et de leurs conclusions, l'Ambassadeur de la République du Mali, Président du CPS pour le mois de décembre 2010, a participé à la 9^{ème} réunion du Groupe des Sages.

(ii) **Première Conférence des Etats parties au Traité de Pelindaba**

32. En sa qualité de Président du CPS pour le mois de novembre 2010, la Grande Jamahiriya arabe libyenne a participé à la première Conférence des Etats parties au Traité de Pelindaba sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, tenue à Addis Abéba, le 4 novembre 2010. La Conférence a ouvert la voie à la création de la Commission africaine de l'Energie nucléaire, et a élu les membres de la Commission. Par ailleurs, la Conférence a décidé d'établir le siège de cet organe en Afrique du Sud.

(iii) **Forum consultatif sur le Soudan (SCF)**

33. Le 6 novembre 2010, le Président du CPS pour le mois de novembre 2010, la Grande Jamahiriya arabe libyenne, a participé à la 2^{ème} réunion du Forum consultatif sur

le Soudan, coprésidé par l'UA et les Nations unies. Cette réunion a eu lieu à un moment crucial dans la mise en œuvre du CPA, avec le référendum sur l'autodétermination du Sud Soudan, et des négociations de Doha sur le Darfour. La réunion a reconnu qu'afin de relever les défis auxquels elles font face, les parties soudanaises ont besoin d'un appui sans réserve et coordonné de leurs partenaires régionaux et internationaux.

(iv) Retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique

34. La République de Djibouti, en sa qualité de Président du CPS pour le mois d'août 2010, a participé à la retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, qui s'est tenue, au Caire, en Egypte, du 26 au 28 août 2010, à l'initiative de la Commission de l'UA et en coopération avec le Gouvernement égyptien, dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique. La réunion a regroupé de hauts responsables et Envoyés Représentants/ spéciaux de l'UA, des CER/MR, des Nations unies, de l'Union européenne, de la Ligue des Etats arabes, de *la Francophonie*, de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que des représentants des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. La réunion avait pour objectif principal d'imprimer une nouvelle impulsion aux efforts visant à mettre fin au fléau des conflits armés et des crises politiques en Afrique et à consolider la paix là où elle a été réalisée. Dans l'« Appel du Caire pour la Paix », adopté à l'issue de la réunion, les participants ont encouragé l'UA à organiser une autre retraite en 2011.

(v) Exercice AMANI AFRICA

35. En novembre 2010, le CPS, en tant que pilier essentiel de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, a activement participé aux préparatifs et à l'organisation de l'Exercice Amani Africa, visant à évaluer les procédures relatives au déploiement de la Force africaine en attente (FAA) et la capacité de la Commission à entreprendre des opérations multidimensionnelles. L'Exercice a été conduit avec succès à Addis Abéba, du 13 au 29 novembre 2010. A sa 248^{ème} réunion, le CPS s'est félicité de la conduite réussie de l'Exercice et a encouragé la Commission à tirer les leçons tirées de cette expérience pour accélérer l'opérationnalisation de la FAA et renforcer les capacités de l'UA à entreprendre des opérations de soutien à la paix.

f) Réunions avec des organes similaires au niveau international

36. Les réunions avec des organes similaires sur les questions de paix et de sécurité se sont tenues, conformément l'article 17 du Protocole relatif à la création du CPS, qui stipule que, dans l'exercice de son mandat, le CPS coopère et travaille en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et d'autres organisations internationales compétentes. Dans ce cadre, le CPS a, au cours de la période sous examen, tenu des réunions consultatives avec le Comité politique et de sécurité de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des Etats arabes.

(i) **Troisième réunion consultative entre le Conseil de paix et de sécurité et le Comité politique et de sécurité de l'UE, Bruxelles, le 18 octobre 2010**

37. Conformément à la décision adoptée lors de leur première réunion consultative conjointe, le 14 octobre 2008, de tenir des réunions annuelles conjointes, alternativement à Addis Abéba et à Bruxelles, le CPS de l'UA et le Comité politique et de sécurité de l'UE ont tenu leur troisième réunion consultative à Bruxelles, le 18 octobre 2010. A cette occasion, les deux organes ont procédé à un échange de vues et examiné nombre de questions, y compris la prévention des conflits et des situations de crise, la sécurité et la sûreté maritimes, le partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité, la coordination UA-UE sur les questions de sécurité et de gouvernance et l'amélioration de leurs méthodes de travail. Les conclusions de la réunion sont jointes en annexe au présent rapport (**Annexe III**).

(ii) **Première réunion consultative entre le CPS de l'UA et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des États arabes**

38. Le CPS de l'UA et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des États arabes ont tenu leur première réunion consultative au Caire, en Egypte, les 18 et 19 décembre 2010. Il convient de rappeler que la réunion s'est tenue dans le prolongement du deuxième Sommet afro-arabe qui s'est tenu à Syrte, en Libye, le 10 octobre 2010. Entre autres, le Sommet a appelé les pays des deux régions à mobiliser leurs énergies et à redoubler d'efforts pour faire face aux différents défis et crises de l'heure, et à accélérer la coopération afro-arabe dans tous les domaines. Le Sommet a exprimé sa satisfaction quant à la coopération qui existe entre le CPS de l'UA et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des États arabes, et a appelé à la mise en œuvre de programmes de coopération à travers la mobilisation des ressources humaines et de l'expertise nécessaires et à la coordination des positions sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et dans la région arabe (**Annexe IV**).

39. Les deux CPS ont examiné les situations aux Comores, en Somalie et au Soudan, évaluant ce que chacun des deux organes a fait dans ces situations et ce qui pourrait encore être entrepris, séparément et conjointement, pour renforcer les efforts en faveur de la paix et de la reconstruction post-conflit. Ils se sont également accordés sur un mécanisme de coopération. A cet égard, les deux organes ont convenu de tenir des réunions consultatives annuelles, alternativement à Addis Abéba et au Caire. La prochaine réunion consultative aura lieu à Addis Abéba en décembre 2011. Les conclusions de la réunion sont jointes en annexe au présent rapport.

g) **Autres activités relevant de la compétence du CPS / Communications des présidents du CPS au Comité des Représentants permanents (COREP)**

40. Conformément aux Conclusions de la Retraite du CPS de Dakar de juillet 2007 sur ses méthodes de travail, et afin de tenir les États membres informés des activités du CPS, le Président du CPS pour chaque mois présente une communication au COREP à la fin

de sa présidence sur les activités entreprises au cours du mois. C'est ainsi que les Présidents successifs du CPS pour la période sous examen, à savoir la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Guinée équatoriale, le Kenya, la Libye et le Mali, ont présenté des communications au COREP sur les activités entreprises par le CPS au cours de leurs présidences respectives.

VI. ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURIE EN AFRIQUE

41. Les paragraphes qui suivent font le point des différentes situations dont l'UA, en particulier le CPS, est saisie. D'une façon générale, les six derniers mois ont connu une évolution contrastée marquée par des avancées dans certains pays, mais également par l'apparition de nouvelles crises et la persistance de l'impasse dans d'autres.

a) Les Comores

42. La période considérée a été marquée par la poursuite des efforts en vue du parachèvement de la mise en œuvre de l'Accord de juin 2010 sur la gestion de la période intérimaire, qui a mis un terme à la crise liée aux réformes institutionnelles introduites par la nouvelle Constitution de l'Union, adoptée par référendum le 17 mai 2009. Dans ce cadre, les élections primaires pour la présidence de l'Union se sont déroulées, le 7 novembre 2010, dans l'île de Mohéli, à laquelle revient la présidence de l'Union, en application du principe constitutionnel de la présidence tournante. Cette élection a eu lieu en même temps que le 1^{er} tour de l'élection des Gouverneurs des îles autonomes. Ces scrutins se sont déroulés dans des conditions jugées globalement satisfaisantes par l'ensemble des missions d'observation électorale, y compris celle de l'UA. Les résultats de ces deux élections ont été homologués par la Cour constitutionnelle, le 13 novembre 2010.

43. Le 2^{ème} tour de l'élection présidentielle, s'est déroulé au niveau national opposant les trois candidats arrivés en tête des primaires, celui pour les Gouverneurs des îles autonomes ont eu lieu le 26 décembre 2010. Ces scrutins ont été jugés libres et réguliers, en dépit des déficiences relevées, principalement dans l'île autonome d'Anjouan, par la Mission internationale d'observation, y compris l'UA. Les résultats définitifs ont été proclamés par la Cour constitutionnelle le 13 janvier 2011. M. Ikililou Dhoinine, qui appartient à la Mouvance présidentielle, a été élu à la présidence de l'Union des Comores. La Mouvance présidentielle a également remporté les postes de Gouverneurs à Anjouan et en Grande Comore, tandis que l'opposition a gagné le scrutin à Mohéli, y conservant le poste de Gouverneur.

44. La tenue de ces scrutins marque l'étape décisive dans le processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 et, plus généralement, dans la consolidation du processus de réconciliation aux Comores. La Conférence pourrait exprimer son appréciation à toutes les parties comoriennes pour l'esprit de compromis qui a permis la tenue des élections harmonisées du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles autonomes. La Conférence pourrait également remercier les partenaires internationaux qui ont appuyé le processus électoral aux Comores, et les

exhorter à continuer à apporter l'appui nécessaire aux Comores pour faire face aux nombreux défis socio-économiques auxquels est confronté l'archipel.

b) Madagascar

45. Aucun progrès décisif n'a été enregistré dans le processus de recherche et de mise en œuvre d'une solution consensuelle à la crise qui secoue Madagascar depuis le changement anticonstitutionnel intervenu le 17 mars 2009. Les autorités de fait continuent de persister dans l'approche unilatérale qu'elles ont adoptée depuis leur rejet des Accords de Maputo du 6 août 2009 et de l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009, dont la mise en œuvre devait mener à la restauration de l'ordre constitutionnel comme couronnement d'une transition consensuelle et inclusive. La période sous examen a notamment été marquée par la tenue d'un référendum constitutionnel le 17 novembre 2010, qui devait être suivi d'élections législatives, le 16 mars 2011, et du premier tour des élections présidentielles, le 4 mai 2011. Une tentative de coup d'Etat militaire intervenue le jour même de la consultation référendaire est venue illustrer la précarité de la situation dans le pays et l'absence de consensus sur la démarche en cours. Au moment de la rédaction de ce rapport, les autorités de fait venaient d'annoncer le report *sine die* des élections législatives.

46. La situation à Madagascar pose un véritable défi à la SADC et à l'UA, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale. Aucun effort ne doit être épargné pour que ce défi soit relevé et l'impasse actuelle dépassée, à travers une solution consensuelle à la crise. Dans ce contexte, il importe de mobiliser davantage la communauté internationale, en particulier les partenaires de l'UA, pour la mise en œuvre scrupuleuse des sanctions décidées par le CPS en février et mars 2010. Les efforts du Médiateur de la SADC, l'ancien Président Joaquim Chissano, devraient continuer à être soutenus afin qu'une « Feuille de route » de sortie consensuelle de crise soit approuvée et mise en œuvre.

c) Somalie

47. Depuis la dernière session de la Conférence de l'Union, des efforts considérables ont continué à être déployés en appui au processus de paix et de réconciliation dans ce pays. D'une façon générale, la situation sécuritaire reste très fragile. Les groupes d'opposition armés, dirigés par Al-Shabaab, ont poursuivi sans relâche leurs attaques contre le Gouvernement fédéral de transition (TFG), la population somalienne et la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM).

48. Dans l'exécution de son mandat, l'AMISOM a consolidé et élargi sa zone de contrôle à Mogadiscio, tout en continuant à apporter un soutien humanitaire limité à la population civile. Par ailleurs, l'AMISOM et d'autres membres de la communauté internationale, en appui aux priorités identifiées par le TFG, continuent de soutenir le processus de reconstitution des forces de sécurité somaliennes. Les efforts se poursuivent également s'agissant du renforcement de l'AMISOM. L'effectif de l'AMISOM s'élève maintenant à 8.000 hommes, comprenant un total de 9 bataillons: 4 du Burundi et 5 de l'Ouganda. L'effectif de la composante police de l'AMISOM est de 50 hommes fournis

par le Burundi, le Ghana, la Sierra Leone, le Nigéria et l'Ouganda. Ces officiers servent comme formateurs et encadreurs dans les programmes d'entraînement de la Force de police de la Somalie, qui se déroulent à Mogadiscio, au Kenya et à Djibouti.

49. Sur le plan politique, le processus de paix de Djibouti connaît une nouvelle vigueur, après des mois de querelles internes au sein des Institutions fédérales de transition (TFIs), querelles qui ont sérieusement érodé leur cohésion interne et compromis leur capacité à mettre efficacement en œuvre leur mandat dans le cadre de la transition, y compris l'élaboration d'une nouvelle Constitution fédérale pour la Somalie, la reconstitution des forces de sécurité nationale, la réconciliation entre Somaliens, la restauration des administrations régionales et la conclusion de la transition avec la mise en place d'une gouvernance constitutionnelle en août 2011. En septembre 2010, le différend qui a publiquement opposé le Premier ministre Omar Abdirashid Ali Sharmarke et le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a atteint son point culminant, impliquant leurs partisans au sein du Parlement fédéral de transition (TFP) et du Gouvernement. Le 21 septembre 2010, le Premier ministre Sharmarke a présenté sa démission, afin de sortir de l'impasse politique. L'UA, les Nations unies, l'IGAD et d'autres partenaires, en contact régulier avec les dirigeants des TFIs, les ont encouragés à faire preuve de *leadership* et d'unité d'objectif, afin de relever les défis actuels.

50. Par la suite, le 14 octobre 2010, le Président Sharif Cheikh Ahmed a nommé Mohamed Abdullahi Mohamed "Farmajo", comme Premier ministre. Après des semaines de querelles intenses sur des questions de procédure, le TFP l'a confirmé le 31 octobre 2010, dans ses fonctions de Premier ministre, et il a prêté serment le lendemain. Près de deux semaines après sa confirmation, le Premier ministre, après de larges consultations avec les parties prenantes somaliennes, a nommé un nouveau Gouvernement plus réduit de 18 Ministres, contre 39 dans la précédente équipe. Ce nouveau cabinet comprend trois Ministères clés pour Al Sunna Wal Jama'a, le groupe religieux modéré qui a signé un Accord cadre de coopération avec le TFG, en mars 2010, à Addis Abéba. Le 27 novembre, le Parlement somalien a approuvé le Gouvernement du Premier Ministre Mohamed, qui a prêté serment le lendemain.

51. Dans l'intervalle, le 8 octobre 2010, et conformément aux décisions pertinentes de l'UA et de l'IGAD, le Président de la Commission a nommé l'ancien Président du Ghana, Jerry John Rawlings, comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie. L'ancien Président Rawlings entreprendra des activités de plaidoyer pour mobiliser davantage le continent et le reste de la communauté internationale pour qu'ils assument pleinement leurs responsabilités et contribuent plus activement à la quête de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en Somalie. A cet égard, le Président Rawlings travaillera en étroite coordination avec les pays de la région, les Nations unies et d'autres partenaires de l'UA.

52. Le 15 octobre 2010, en application des décisions des Sommets de l'IGAD et de l'UA de juillet 2010, le CPS a entériné le nouvel effectif de 20 000 hommes pour la composante militaire de la Mission, soutenue par une composante de police et civile renforcée, tel que proposé dans le rapport du Président de la Commission. Le CPS a appelé le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les décisions attendues de lui,

conformément à sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en approuvant le concept d'opérations révisé, y compris l'effectif nouvellement autorisé de l'AMISOM, et en autorisant un module d'appui renforcé pour la Mission, financé par les contributions obligatoires au budget des Nations unies.

53. Le 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1964 (2010) par laquelle il a décidé d'autoriser l'UA à maintenir l'AMISOM jusqu'au 30 septembre 2011 et à porter l'effectif actuel de 8 000 à 12.000 hommes. Le Conseil de sécurité a pris note des recommandations sur la Somalie formulées par le CPS, et souligné son intention de suivre l'évolution de la situation sur le terrain. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer de fournir à l'AMISOM, conformément à la résolution 1863 (2009) et pour un maximum de 12 000 soldats, un dispositif de soutien logistique comprenant du matériel et des services, mais ne comportant pas de transfert de fonds. Il a encouragé les Etats membres à soutenir l'AMISOM et les institutions du secteur de la sécurité en Somalie et à verser sans tarder et sans réserve des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'AMISOM, ou à faire directement des dons bilatéraux en appui à l'AMISOM. Le 20 janvier 2011, le CPS a prolongé le mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période d'un an.

54. Plusieurs autres fora internationaux ont également accordé une attention particulière à la situation en Somalie. Il s'agit notamment du mini-sommet sur la Somalie convoqué par le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, à New York, le 23 septembre 2010, de la 18^{ème} réunion du Groupe international de contact (GIC) qui s'est tenue à Madrid, en Espagne, le 28 septembre 2010, et du dialogue interactif sur l'assistance à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme, organisé par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies à Genève, le 29 septembre 2010.

55. La question de la piraterie au large des côtes de la Somalie continue d'être un sujet de grave préoccupation pour l'UA et le reste de la communauté internationale. Dans son communiqué du 15 octobre 2010, le CPS a réitéré que toute solution durable à ce fléau requiert qu'une réponse effective et rapide soit trouvée à ses causes sous-jacentes en Somalie même, ainsi qu'à d'autres fléaux tout aussi graves, en particulier le déversement de déchets toxiques et la pêche illégale au large des côtes somaliennes. La Commission poursuit son interaction avec les Nations unies et d'autres parties prenantes en vue de la promotion d'une approche globale du fléau de la piraterie.

56. La Conférence pourrait réitérer les remerciements de l'UA au Burundi et à l'Ouganda pour leur contribution exceptionnelle à la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie, notamment par le déploiement de troupes dans le cadre de l'AMISOM, ainsi qu'à l'IGAD et à son Président, le Premier ministre Meles Zenawi d'Ethiopie, pour le *leadership* et le volontarisme dont ils ont fait preuve. La Conférence pourrait également lancer un appel aux parties prenantes somaliennes pour qu'elles fassent preuve du *leadership*, de la détermination et de l'unité d'objectif requis, tant il est vrai que, sans de telles dispositions, aucune assistance extérieure, aussi importante soit-elle, ne peut changer fondamentalement la situation et permettre à la Somalie de retrouver sa place légitime place dans le concert des nations. Enfin, la Conférence pourrait lancer un appel à

l'ensemble de la communauté internationale, qui jusqu'à présent n'a pas pleinement assumé sa responsabilité en Somalie, pour qu'elle soit à la hauteur des défis à relever et réponde, avec la diligence requise, à l'appel à l'assistance de la population de la Somalie.

d) Processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie

57. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été enregistré dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Il est à noter que l'Etat d'Erythrée a rouvert sa Mission permanente auprès de l'Union africaine, à Addis Abéba. Dans ce contexte, la Conférence pourrait réitérer sa préoccupation face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée et réaffirmer la disponibilité de l'UA à aider les deux pays à surmonter l'impasse actuelle par le dialogue et à normaliser leurs relations.

e) Relations entre Djibouti et l'Erythrée

58. La Conférence se souviendra que, le 6 juin 2010, Djibouti et l'Erythrée ont signé un accord par lequel les deux pays ont mandaté l'Emir du Qatar, Son Altesse Hamed Ben Khalifa Al Thani, pour entreprendre une médiation aux fins de trouver une solution au différend frontalier entre les deux pays. Lors de sa session de Kampala, la Conférence de l'Union s'est félicitée dudit Accord, et a appelé à sa mise en œuvre scrupuleuse.

59. Le 4 décembre 2010, le Ministre djiboutien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Monsieur Mahmoud Ali Youssouf, a adressé une lettre au Président de la Commission, l'informant de l'état de mise en œuvre de l'Accord du 6 juin 2010. Le Ministre a notamment indiqué que les forces érythréennes, qui occupaient Doumeira et l'île de Doumeira, s'étaient redéployées du côté du territoire érythréen et que, pour veiller au *status quo ante*, des unités qataries de quelques dizaines d'éléments avaient pris position le long de la frontière commune et y conduisaient des patrouilles. Le Ministre a, par ailleurs, ajouté que le Médiateur avait pris contact avec des organisations internationales, notamment les Nations unies, pour préparer les futures actions relatives à la démarcation de la frontière. Il a souligné que son pays n'avait ménagé aucun effort pour apporter tous les éléments d'information nécessaire pour permettre au Médiateur de mener à bien sa mission. Il a conclu en rappelant que l'Erythrée n'avait toujours pas donné suite aux requêtes répétées de Djibouti sur le sort des prisonniers de guerre djiboutiens, alors que son pays avait informé le CICR sur la situation des prisonniers de guerre érythréens. La Commission a encouragé la partie érythréenne à lui faire part de son point de vue sur l'état et les perspectives d'évolution de la situation. Dans l'intervalle, la Conférence pourrait réitérer la nécessité de la mise en œuvre diligente et scrupuleuse de l'Accord conclu sous les auspices de Qatar.

f) Burundi

60. Au cours de l'année 2010, le Burundi a connu son premier processus électoral post-conflit. Commencé le 24 mai, avec l'élection des Conseils communaux, suivie par l'élection présidentielle, le 28 juin, celles des députés, le 23 juillet, et des sénateurs, le 28

juillet, ce processus s'est conclu avec l'élection des Conseils de collines ou de quartiers, le 7 septembre 2010.

61. En dépit de la crise politique née de la contestation par « l'Alliance des démocrates pour le changement au Burundi », des résultats des élections communales, suivie de son boycott de la suite du processus électoral, y compris la présidentielle du 28 juin et les législatives du 23 juillet 2010, ces différents scrutins ont marqué une étape significative dans le processus de consolidation de la paix et de la démocratie. La Conférence pourrait en appeler à tous les acteurs concernés pour qu'ils mettent l'intérêt du Burundi et de son peuple au dessus des considérations partisans et autres, tirent les leçons des différents scrutins qui ont eu lieu et œuvrent à l'approfondissement du processus démocratique dans le pays et à son relèvement socio-économique.

g) République démocratique du Congo (RDC)

62. En République démocratique du Congo, la période sous examen a été marquée par l'intensification des opérations militaires contre les groupes armés nationaux (Maï Maï) et étrangers (Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda – FDLR, à l'Est du pays, Armée de Résistance du Seigneur – LRA et Alliance des Forces démocratiques/Armée de Libération nationale de l'Ouganda – ADF/NALU, dans la Province Orientale). Les efforts déployés par le Gouvernement congolais, avec l'appui de la Mission des Nations unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO), ont permis de réduire de façon significative la capacité de nuisance des groupes armés rebelles, qui n'en continuent pas moins de commettre des exactions contre les populations civiles. L'arrestation, à Paris, le 11 octobre 2010, du vice-Président des FDLR, Calixte Mbarushimana, après celle de Ignace Murwanashyaka et de Straton Musoni, tous deux responsables de la branche politique des FDLR, le 19 septembre 2009, en Allemagne, a déstabilisé la chaîne de commandement de ce Mouvement. Il convient, par ailleurs, de relever que, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Tripoli, et comme indiqué plus bas, des dispositions ont été prises pour faciliter une action régionale mieux coordonnée pour neutraliser la LRA et mettre un terme à ses atrocités et activités de déstabilisation en RDC, au Sud Soudan et en RCA. Pour sa part, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, le 29 novembre 2010, de prolonger, jusqu'au 30 novembre 2011, l'embargo sur les armes imposés en 2008 contre les groupes armés en RDC, dont les activités sont jugées illégales du fait de leur connexion avec les réseaux mafieux et criminels. Par ailleurs, le Gouvernement congolais a poursuivi les efforts de mise en œuvre de l'Acte d'engagement de Goma du 23 janvier 2008 et des Accords du 23 mars 2009 avec des groupes armés congolais, dont le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), qui vient de se transformer en parti politique.

63. Dans le contexte d'une paix qui s'affirme chaque jour davantage sur le terrain, le Gouvernement congolais s'est engagé dans un ambitieux programme national de stabilisation et de reconstruction dans les zones sorties de conflit, dénommé STAREC. Le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les Provinces du Sud et du Nord Kivu s'est accompagné d'un effort de développement des infrastructures régionales et d'un programme de réduction de la pauvreté. La relance de la coopération régionale, à travers

la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ouvre de nouvelles perspectives de développement. En outre, au titre de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), la RDC a bénéficié de mesures substantielles d'annulation de sa dette, qui viennent récompenser les progrès politiques et économiques réalisés par le pays.

64. Eu égard à ce qui précède, la Conférence pourrait encourager toutes les parties congolaises à ne ménager aucun effort pour la bonne préparation des élections générales afin de consolider les progrès accomplis.

h) Soudan

i) Sud-Soudan/ Accord de paix global (CPA)

65. La Conférence se souviendra que le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) a été conçu de manière à aboutir à un «référendum sur l'autodétermination des populations du Sud-Soudan», le 9 janvier 2011. C'est dans ce cadre que le processus d'inscription sur les listes électorales pour le référendum a été mené entre le 15 novembre et le 8 décembre 2010. En préparation du scrutin proprement dit, des bureaux de vote ont été ouverts au Nord et Sud Soudan, ainsi que dans d'autres pays sélectionnés à cet effet pour permettre à la diaspora de participer à cet exercice historique. Le 9 janvier 2011, le vote pour le référendum au Sud-Soudan a commencé comme prévu, pour une durée de 7 jours. Avec la tenue possible, crédible et diligente du référendum, le Soudan a mis en œuvre la disposition centrale du CPA. Le référendum constitue un succès pour le Président Omar Hassan al Bachir, le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit, le peuple du Soudan et l'Afrique.

66. La période sous examen a également été caractérisée par des efforts renouvelés en vue de la mise en œuvre des questions pendantes du CPA (Abyei, démarcation de la frontière Nord-Sud, consultations populaires dans le Nil Bleu et le Sud Kordofan et arrangements sécuritaires) et du règlement des arrangements post-référendaires (citoyenneté, arrangements économiques, y compris le partage du pétrole, la monnaie, les actifs et passifs, les arrangements sécuritaires, les traités internationaux et autres questions juridiques). L'UA, notamment à travers le Groupe de mise en œuvre de haut niveau composé des anciens Présidents Thabo Mbeki, Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, a continué à jouer un rôle central, aidant les parties à trouver des solutions aux défis auxquels elles sont confrontées.

67. Tel qu'indiqué dans le rapport du CPS de juillet 2010 à la Conférence, à la suite de discussions entre le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et les parties, ces dernières ont signé, à Mekelle, en Ethiopie, le 23 juin, un Protocole d'accord par lequel elles ont convenu de mener des négociations sur les arrangements post-référendaires, sur une base bilatérale, le Groupe jouant le rôle de facilitateur avec l'appui de l'IGAD, du Forum des partenaires de l'IGAD et des Nations unies. Du 7 au 15 novembre 2010, et en application du Protocole d'accord de Mekelle, les parties au CPA, sous les auspices du

Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, se sont réunies pour négocier sur les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA et les arrangements post-référendaires. Le 13 novembre 2010, elles ont convenu d'un document fondamental intitulé «Cadre pour le règlement des questions pendantes relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix global et aux relations futures entre le Nord et le Sud-Soudan». Dans ce cadre, les parties ont reconnu que les populations du Sud et du Nord Soudan ont des liens historiques, culturels, sociaux, géographiques et économiques qui ne peuvent être rompus, quel que soit le résultat du référendum de janvier 2011. Dans le cas d'un vote pour la sécession du Sud, les parties se sont engagées à créer deux Etats viables et à ne plus jamais recourir à la guerre. Les parties se sont également engagées à adopter une "frontière souple" qui favorise la sécurité mutuelle, le bon voisinage et une coopération économique mutuellement avantageuse.

68. Depuis lors, bien qu'à un rythme lent, des progrès ont été accomplis dans les négociations sur les arrangements post-référendaires. A la suite des réunions de l'Equipe de négociation principale (LNP), tenues à Juba du 8 au 13 décembre 2010, sous la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, les parties se sont réunies à nouveau à Khartoum, le 18 décembre, et à Juba, les 22 et 23 décembre 2010. D'autres réunions de l'Equipe de négociation principale doivent avoir lieu en février 2011 pour examiner les questions relatives à la monnaie, au pétrole et à la sécurité.

69. La question d'Abyei s'est avérée être l'une des plus difficiles et controversées dans la mise en œuvre de la CPA. Au moment de la finalisation du présent rapport, le Groupe menait des consultations supplémentaires avec les parties sur la base des propositions qu'il leur a soumises, en vue de parvenir à un compromis. Il est évident, comme l'a indiqué le Groupe dans son interaction avec les parties, qu'un règlement de la question d'Abyei devra être global. Un tel règlement comprendra la mise en œuvre des accords existants, notamment le Protocole du CPA sur Abyei et sa disposition sur la tenue d'un référendum pour les populations de la région d'Abyei, afin qu'elles décident si elles doivent être rattachées au Nord Soudan ou au Sud-Soudan, ainsi que la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye sur l'emplacement de la frontière nord de la région d'Abyei. Un tel règlement devra également prendre en compte Abyei comme une «passerelle» entre le Nord et le Sud, tel qu'indiqué dans la CPA, les intérêts des communautés concernées et le contexte des arrangements post-référendaires.

ii) Darfour

70. La situation sécuritaire au Darfour demeure préoccupante, marquée qu'elle est par la survenance de plusieurs incidents qui ont causé des pertes en vies humaines et des déplacements de populations. Des affrontements sporadiques, mais meurtriers, ont à nouveau éclaté entre les Forces armées soudanaises (SAF) et les factions rebelles, notamment le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) et l'Armée/Mouvement de Libération du Soudan (Abdul Wahid). Des actions militaires contre l'ALS/Minni ont également eu lieu en novembre. Cependant, les conflits intercommunautaires, qui étaient récurrents au cours de la première moitié de la période sous examen, ont

considérablement diminué. En juillet, il y a eu de nouveaux développements préoccupants avec l'éclatement de la violence dans le camp de personnes déplacées de Kalma, où des affrontements meurtriers ont opposé des groupes favorables à d'autres opposés aux pourparlers de paix de Doha, faisant plusieurs victimes. En septembre, ce conflit s'est étendu au camp de Humeidiya, près de Zalingei, causant des victimes supplémentaires. Tout aussi inquiétant est le massacre, au début de septembre, de civils au marché de Tabara. Il s'est agi du pire incident de ce genre depuis plusieurs années. Outre les civils, la MINUAD et les agences humanitaires continuent également de faire l'objet d'attaques sporadiques, malgré la baisse significative des cas de détournements de véhicules. La MINUAD a presque atteint son effectif autorisé.

71. Les négociations de paix sur le Darfour menées par le Médiateur conjoint UA-ONU, M. Djibril Bassolé, avec l'appui de l'Etat du Qatar, se sont poursuivies. Du 26 novembre au 2 décembre 2010, la Médiation a mené des consultations au Soudan, afin de solliciter la contribution de la société civile sur les questions pendantes dans les négociations, de sensibiliser la population et de susciter un soutien au processus de paix. La Médiation s'est également rapprochée du MJE et de l'ALS (AW). Les consultations avec le MJE ont abouti à la reprise des pourparlers indirects sur le cessez-le feu entre ce Mouvement et le Gouvernement du Soudan. A ce jour, les deux parties restent très éloignées les unes des autres sur les questions fondamentales. La délégation du Gouvernement soudanais a quitté Doha, le 31 décembre, conformément à sa position annoncée et au calendrier de la Médiation. Toutefois, le Gouvernement du Soudan continue de coopérer avec la Médiation, dépêchant de petites équipes de négociateurs à Doha, afin de faciliter la conclusion rapide de l'Accord avec le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM).

72. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de lancer un processus inclusif pour régler le conflit au Darfour. Un tel processus devra impliquer aussi bien les parties belligérantes et non belligérantes que d'autres parties prenantes au Darfour et porter sur un ordre du jour global. Une telle approche est conforme au rapport du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD) et à ses recommandations qui sont devenues la politique de l'UA en ce qui concerne le Darfour.

73. C'est dans ce cadre que, lors de la deuxième réunion du Forum consultatif sur le Soudan, co-présidé par l'UA et les Nations unies et tenue à Addis Abéba le 6 novembre 2010, il a été convenu que les négociations de Doha devraient déboucher sur un document final qui doit être parachevé au plus tard en décembre 2010, conformément au calendrier convenu par les parties. Les résultats de Doha constitueront le point de départ pour le lancement initial du processus politique au Darfour sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et de la MINUAD et en partenariat avec l'Etat du Qatar. A la mi-janvier, lors d'une réunion présidée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, avec la participation de la MINUAD, du Gouvernement du Soudan et du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, il a été convenu de lancer le DPP au plus tard en février, de façon complémentaire et simultanée aux pourparlers de paix de Doha. Les modalités du DPP ont été convenues dans leurs grandes lignes, y compris l'accent mis sur le fait qu'il s'agit d'un processus indépendant organisé conjointement par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et la MINUAD. Il convient également de relever

que les autorités du Qatar ont confirmé leur intention de conclure incessamment les négociations de Doha et de travailler en partenariat avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et la MINUAD dans les prochaines étapes du processus.

74. L'UA, à travers le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, a également pris des mesures pour assurer le suivi effectif des autres recommandations du GUAD, telles qu'approuvées par le CPS. Au cours de la période sous examen, le Groupe a continué à interagir avec le Gouvernement du Soudan sur les détails de ses propositions visant à promouvoir la justice et la réconciliation, y compris des mesures spécifiques pour renforcer les tribunaux pénaux spéciaux sur les événements au Darfour, qui constitueront le principal cadre pour engager des poursuites judiciaires pour les crimes perpétrés au Darfour. A travers le DPP, le Groupe se propose d'encourager la participation active de la population du Darfour dans le processus d'identification et d'approbation des mesures spécifiques qui seront requises pour mettre en œuvre la stratégie. Le Groupe continuera également à interagir avec le Gouvernement sur la création d'un tribunal hybride afin de juger ceux qui portent la plus grande responsabilité dans les crimes perpétrés au Darfour.

75. Le Soudan se trouve à la croisée des chemins de son histoire nationale. Le 9 juillet 2011 marquera le point culminant du CPA, qui est en soi une réalisation historique. Au cours de la période considérée, le Soudan a fait face à d'énormes défis. Il y a eu aussi bien des succès que des revers, mais le fait le plus important est que la paix entre le Nord et le Sud a été maintenue et que les principales dispositions du CPA ont été mises en œuvre.

76. Pour que le Soudan puisse surmonter les défis des mois à venir, il est important que ses responsables fassent preuve de *leadership*. Le Président et le Premier Vice-Président du Soudan seront tous deux appelés, séparément et ensemble, à continuer à exercer un *leadership* national exceptionnel. Ce *leadership* doit transcender les préoccupations et les contraintes partisans et traiter des questions essentielles dans la perspective qu'elles exigent. L'Afrique est un partenaire dans sa marche trajectoire du Soudan de la guerre à la paix, de la crise à la relance, et continuera à le soutenir vers une démocratie véritablement représentative.

i) Relations entre le Tchad et le Soudan et MINURCAT

77. Le processus de normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad s'est poursuivi de façon satisfaisante. Les responsables des deux pays ont multiplié les gestes de bonne volonté qui ont consolidé leurs relations. La mise en œuvre de l'Accord de N'Djamena a permis de prendre en charge les problèmes qui envenimaient les relations entre les deux pays, à savoir la sécurisation de la frontière commune et le problème récurrent des incursions de groupes politico-militaires à l'intérieur du Tchad. Le Protocole sur la sécurisation de la frontière a réglé la première préoccupation par la mise sur pied de la Force mixte d'observation et de sécurisation et le démarrage effectif de ses activités. Pour le deuxième volet, les deux pays ont pris des mesures appropriées pour empêcher les groupes ou mouvements rebelles de mener des activités hostiles à l'un ou à l'autre pays.

78. La Conférence devrait, une fois de plus, féliciter les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Hassan Al Bashir pour leur courageuse décision politique de normaliser les relations entre les deux pays, et saluer leur persévérance dans la voie du dialogue, de la concertation et du bon voisinage.

79. Par ailleurs, avec le départ définitif de la MINURCAT du Tchad, le 31 décembre 2010, le Gouvernement tchadien, conformément à son engagement à assumer l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection de la population civile de l'est du Tchad, y compris les réfugiés, les déplacés, les rapatriés et les communautés d'accueil, s'est, jusqu'ici, acquitté de ses obligations en conformité avec la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité des Nations Unies. De l'avis des Nations unies, la situation sécuritaire au Tchad reste « relativement calme », y compris dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, grâce, en grande partie, à la vigilance des autorités centrales et locales tchadiennes, ainsi qu'au Détachement Intégré de Sécurité (DIS) et aux patrouilles conjointes tchado-soudanaises le long de la frontière commune.

j) République centrafricaine (RCA)

80. La situation politique en RCA a été marquée par la poursuite des efforts en vue de l'organisation des élections générales, dont les dates ont fait l'objet de reports successifs. Après l'adoption, le 10 mai 2010, par l'Assemblée nationale d'une loi constitutionnelle permettant de proroger le mandat du Président de la République et des membres du Parlement jusqu'à l'organisation des prochaines élections présidentielles et législatives, le chef de l'Etat a signé, le 30 juillet 2010, un décret convoquant le corps électoral pour le 23 janvier 2011. Le 10 août 2010, la Commission électorale indépendante (CEI) a présenté un chronogramme révisé et paraphé, qui fixe le 1^{er} tour des élections au 23 janvier 2011 et le 2^{ème} tour au 20 mars 2011. Le recensement électoral s'est déroulé, comme prévu, du 22 septembre au 21 octobre 2010. La Cour constitutionnelle a validé la liste des cinq candidats aux présidentielles et des 885 candidats aux législatives. Du côté de la CEI, et malgré les difficultés logistiques et financières auxquelles elle est confrontée, les préparatifs sont allés bon train.

81. Certains groupes rebelles centrafricains, notamment la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix – CPJP (non signataire de l'Accord global de paix de Libreville), continuent d'être actifs sur le terrain, ainsi que le montre, entre autres, l'attaque perpétrée par la CPJP contre la ville de Birao, au nord-est du pays. De même, l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) poursuit ses attaques criminelles contre la population civile, notamment à l'Est du pays, contribuant à aggraver une situation humanitaire déjà préoccupante. Le retrait définitif des forces de la MINURCAT de Birao, qui a commencé le 15 octobre 2010, a provoqué un vide sécuritaire, en partie comblé par le renforcement de la présence des Forces armées centrafricaines (FACA) et l'appui de partenaires bilatéraux. Concernant le DDR, celui-ci en est encore à sa première phase, celle du désarmement. La bonne volonté et la coopération du Gouvernement et des différents groupes politico-militaires signataires de l'Accord de Libreville sont néanmoins à relever.

82. La RCA continue d'être confrontée à de nombreux défis, tant politiques, sécuritaires et socio-économiques. Dans ce contexte, le bon déroulement des prochaines élections, le parachèvement de la mise en œuvre du DDR, l'adoption de mesures idoines pour la restauration de l'autorité de l'Etat et le renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, ainsi que la poursuite des réformes économiques, revêtent une importance cruciale. La Conférence pourrait exhorter les Etats membres de l'UA à faire preuve de solidarité à l'égard de la RCA. Un effort significatif de la communauté internationale s'impose tout particulièrement en ce qui concerne l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité et, plus généralement, la reconstruction post-conflit.

k) Côte d'Ivoire

83. Alors que la Côte d'Ivoire, après plusieurs années d'efforts soutenus de la part de la communauté internationale, notamment le Président Blaise Compaoré en sa qualité de Facilitateur de la CEDEAO pour le Dialogue direct inter-ivoirien, avec l'appui de l'UA et des Nations unies, semblait s'acheminer vers une sortie de conflit consensuelle, le pays s'est à nouveau enfoncé dans une grave crise politique aux conséquences incalculables tant pour la Côte d'Ivoire que pour le continent. La période qui a suivi la session de Kampala a été caractérisée par la poursuite de l'esprit de dialogue et de concertation qui, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou (APO), a notamment conduit à l'adoption consensuelle, le 6 septembre 2010, par les membres du Cadre permanent de concertation, de la liste électorale définitive. En conformité avec les dispositions de l'APO, le Président Laurent Gbagbo a signé, le 9 septembre 2010, un décret présidentiel portant autorisation de délivrance de la carte nationale d'identité aux personnes inscrites sur cette liste électorale définitive.

84. Le 1^{er} tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 31 octobre 2010 dans de bonnes conditions, et a connu une participation massive (plus de 80%). Les trois principaux acteurs de la scène politique ivoirienne sont arrivés en tête du scrutin dans l'ordre suivant : Laurent Gbagbo (Président sortant) avec 38,04%, Alassane Dramane Ouattara (Président du RDR) avec 32,07%, et Henri Konan Bédié (Président du PDCI-RDA) avec 25,24%.

85. Le 2^{ème} tour, qui a eu lieu le 28 novembre 2010, avec un taux de participation de plus de 70%, a opposé les deux candidats arrivés en tête du premier tour. Il convient de noter que le candidat Henri Konan Bédié a appelé ses partisans à voter, au second tour, en faveur de M. Alassane Ouattara, devenu le candidat du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP). La campagne du 2^{ème} tour a été marquée par un face-à-face télévisé très courtois, au cours duquel les deux candidats ont présenté leurs programmes, promis de respecter le verdict des urnes et appelé les électeurs au calme, et ce en contraste avec la tension qui a prévalu pendant la campagne électorale proprement dite. Un couvre-feu fut instauré par décret présidentiel la veille du scrutin et prorogé par la suite à plusieurs reprises, jusqu'au 21 décembre 2010. Les Missions d'observation électorale ont été unanimes quant à la régularité, la transparence et la crédibilité du scrutin dans son ensemble.

86. Contrairement au consensus du premier tour, la proclamation des résultats du second tour a été source de profondes divergences. Alors que la CEI, censée proclamer les résultats provisoires dans un délai de trois jours, c'est-à-dire jusqu'au mercredi 1^{er} décembre à minuit, n'était pas encore parvenue à un consensus sur la consolidation ou non de certains suffrages, le 2 décembre, le Président du Conseil constitutionnel a annoncé que le délai imparti à la CEI avait expiré, et que le Conseil était saisi pour statuer sur les contestations et les requêtes introduites et proclamer les résultats définitifs dans le délai impératif de sept jours. Plus tard, le Président de la CEI a annoncé qu'Alassane Ouattara était élu Président de la République avec 54,10% des voix contre 45,90% pour Laurent Gbagbo. Pour sa part, après avoir statué sur les requêtes du candidat Gbagbo dans l'après-midi du 3 décembre 2010 et annulé le vote dans neuf départements du Nord, soit 640 000 bulletins, le Président du Conseil constitutionnel a proclamé ce dernier vainqueur du scrutin présidentiel, avec 51,45% des voix contre 48,55% pour son concurrent, a procédé à son investiture le lendemain. Au cours de la même journée, M. Alassane Ouattara a également prêté serment par un courrier adressé au même Conseil constitutionnel.

87. Après la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel, en application de la résolution 1765 (2007) du 16 juillet 2007 du Conseil de sécurité et conformément aux Accords conclus par les Parties ivoiriennes, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire a procédé, le 3 décembre 2010, à la certification du second tour et affirmé que la décision du Conseil constitutionnel ne correspondait pas aux faits. Il a confirmé l'élection d'Alassane Ouattara sur la base des résultats proclamés par la CEI, estimant que même si toutes les réclamations de la majorité présidentielle étaient prises en compte en termes de procès-verbaux, le vainqueur proclamé par la CEI ne changerait pas. La certification du Représentant spécial a été soutenue par le Conseil de sécurité des Nations unies.

88. C'est dans ce contexte que l'ancien Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud s'est vu confier par le Président de la Commission une mission d'urgence à Abidjan, où il a séjourné les 5 et 6 décembre, pour éviter une escalade irréversible des positions en présence et examiner avec tous les acteurs concernés les voies et moyens d'une sortie de crise. Lors de sa 251^{ème} réunion tenue le 4 décembre 2010, le CPS s'est fondé sur le communiqué de presse de la 250^{ème} réunion, tenue à Tripoli au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement le 30 novembre 2010, pour exprimer le rejet total par l'UA de toute tentative visant à créer un fait accompli pour saper le processus électoral et remettre en cause la volonté populaire telle qu'elle a été exprimée le 28 novembre 2010, se réservant l'éventualité de prendre des mesures appropriées contre les auteurs d'actes susceptibles de remettre en cause l'intégrité du processus électoral. Par la suite, la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur la Côte d'Ivoire, réunie à Abuja, le 7 décembre 2010, a reconnu Alassane Ouattara comme Président élu de la Côte d'Ivoire et invité M. Laurent Gbagbo à respecter les résultats de l'élection présidentielle tels que certifiés par l'ONUCI. Elle a, en outre, décidé de suspendre la Côte d'Ivoire jusqu'à nouvel ordre de toutes ses instances de décision. Dans le même élan, au cours de sa 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre 2010, le CPS a décidé, sur la base des instruments pertinents de l'UA, de suspendre la participation de la

Côte d'Ivoire à toutes les activités de l'UA, jusqu'à ce que le Président démocratiquement élu, Alassane Dramane Ouattara, assume effectivement le pouvoir d'Etat. Le CPS a lancé un appel pressant à M. Laurent Gbagbo pour qu'il respecte les résultats de l'élection et facilite, sans délai, le transfert du pouvoir au Président élu, et ce dans l'intérêt supérieur de la Côte d'Ivoire, de la région et de l'Afrique dans son ensemble. Le Président en exercice de l'Union a lancé un appel identique. Aussi bien les Nations unies que l'Union européenne et de nombreux autres partenaires internationaux ont reconnu M. Alassane Ouattara comme le Président élu et demandé à M. Gbagbo de céder pacifiquement et immédiatement le pouvoir.

89. Le 17 décembre 2010, le Président de la Commission s'est rendu à Abuja, pour des consultations avec le Président Goodluck Jonathan, qui assure la présidence en exercice de la CEDEAO, puis à Abidjan, où, en compagnie du Président de la Commission de la CEDEAO, Victor Gbeho, et du Commissaire à la Paix et la Sécurité de l'UA, il a rencontré les différents acteurs concernés, notamment le Président élu Alassane Ouattara et M. Laurent Gbagbo. Par la suite, et dans le cadre de la mise en œuvre du communiqué de la 254^{ème} réunion du CPS, le Président de la Commission a demandé à M. Raila Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya, d'assurer le suivi de la situation en Côte d'Ivoire et de renforcer les chances de succès des efforts en cours. Le Premier Ministre Odinga a pris part, le 3 janvier 2011, aux côtés des Présidents du Cap Vert, du Bénin et de la Sierra Leone, à une mission conjointe UA-CEDEAO à Abidjan, pour des entretiens avec le Président sortant, Laurent Gbagbo, et le Président élu, Alassane Ouattara, sur la sortie de crise postélectorale. Le Premier Ministre Odinga a effectué une deuxième mission à Abidjan, les 17 et 18 janvier 2011, tandis que le Président de la Commission et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité ont continué à mener des consultations avec la CEDEAO et plusieurs pays africains, ainsi qu'avec les Nations unies, l'Union européenne et d'autres partenaires.

90. Dans ce contexte, le CPS, qui doit se réunir au niveau de chefs d'Etat et de Gouvernement, le 28 janvier 2011, sur la question ivoirienne pourrait encourager les Ivoiriennes et les Ivoiriens, en particulier les différents responsables et dirigeants politiques, à tout mettre en œuvre afin que triomphent la sagesse et la raison dans l'intérêt supérieur de la Côte d'Ivoire et de son peuple, dans le respect scrupuleux de la volonté populaire telle qu'exprimée le 28 novembre 2010. De même, le CPS pourrait saisir cette occasion pour réitérer sa ferme condamnation des exactions et autres violations des droits de l'homme commises en différentes parties de la Côte d'Ivoire. La Conférence de l'UA devrait pouvoir investir son autorité dans la promotion des objectifs de démocratie et de paix en Côte d'Ivoire.

I) Libéria

91. Le Libéria a continué de réaliser des progrès soutenus sur la voie de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit, mettant l'accent aussi bien sur le renforcement des institutions nationales que la relance et le développement socio-économiques. En ce qui concerne les aspects sécuritaires, il convient de relever les efforts déployés par le Gouvernement libérien, en collaboration avec les autres pays de

l'Union du Fleuve Mano (MRU), pour relever les défis liés à la criminalité transnationale organisée, comme en témoigne la création, en octobre 2010, de l'Unité de la Criminalité transnationale (TCU), qui fait partie de l'Initiative sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest (WACI) et du Plan d'action régional de la CEDEAO sur la question.

92. Il convient de relever que le Libéria a été, le 16 septembre 2010, officiellement inscrit sur l'agenda de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix. En conséquence, le Gouvernement du Libéria et la Configuration pays sur le Libéria de la Commission des Nations unies pour la consolidation ont conjointement approuvé, le 15 novembre 2010, à Monrovia, une déclaration d'engagement mutuel (SMC) sur la consolidation de la paix. La SMC a identifié trois domaines prioritaires, à savoir le renforcement de l'Etat de droit, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, et la promotion de la réconciliation nationale. L'installation tant attendue de la Commission nationale des Droits de l'Homme (INHRC), en septembre 2010, est également importante à bien des égards, étant donné que cet organe œuvrera à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission libérienne pour la vérité et la réconciliation (TRC), ainsi qu'au règlement d'autres questions tout aussi importantes liées aux droits de l'homme.

93. La Conférence pourrait réitérer la nécessité d'un soutien continu de l'Afrique et de la communauté internationale pour aider le Libéria à consolider les résultats remarquables enregistrés au cours de ces dernières années. La Conférence pourrait également encourager le Gouvernement du Libéria et toutes les autres parties prenantes à persévérer dans leurs efforts, notamment par la bonne organisation des élections générales prévues cette année.

m) Niger

94. Lors de sa session de Kampala, la Conférence a pris note du calendrier de la transition et du processus de retour à l'ordre constitutionnel, tel que définis par les autorités de fait au Niger en consultation avec les parties nigériennes, et a demandé à tous les acteurs nigériens d'en assurer la mise en œuvre scrupuleuse. La Conférence a lancé un appel aux Etats membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent l'appui requis pour la bonne conduite du processus de transition, en particulier les élections, ainsi que l'assistance nécessaire pour faire face à la situation de pénurie alimentaire que connaît le Niger.

95. Au cours de la période sous examen, des progrès significatifs ont été accomplis vers la restauration de l'ordre constitutionnel, avec la tenue, le 31 octobre 2010, d'un référendum constitutionnel pour l'adoption de la nouvelle Constitution. Les élections présidentielles sont prévues le 31 janvier 2011. L'Envoyé spécial du Président de la Commission a maintenu des contacts étroits avec tous les acteurs concernés pour faciliter l'aboutissement de la transition. En outre, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a séjourné à Niamey, du 13 au 14 janvier 2011, dans le cadre d'une mission conjointe UA/CEDEAO/UN pour évaluer la situation et encourager toutes les parties à œuvrer en faveur de l'aboutissement de la transition et du retour à l'ordre constitutionnel à travers le

succès des élections présidentielles et législatives. Au moment de la finalisation du présent rapport, il était prévu que l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour le Niger entreprenne une mission à Niamey dans le prolongement de la visite effectuée par le Commissaire

96. La Conférence devrait lancer un appel aux partis politiques et à tous les acteurs impliqués dans le processus de transition pour qu'ils placent l'intérêt suprême du Niger au-dessus des considérations partisans et autres, afin de faciliter le parachèvement rapide du processus de retour à l'ordre constitutionnel avec la prestation de serment du nouveau Président de la République, le 6 avril 2011, au plus tard.

n) République de Guinée

97. Au cours de la période sous examen, l'UA et la CEDEAO, notamment à travers le Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G), que co-président l'UA et la CEDEAO, ont poursuivi leurs efforts visant à faciliter l'aboutissement de la transition et le bon déroulement des élections, et ce en étroite coordination avec le Médiateur dans la crise guinéenne, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, et avec l'appui des Nations unies, à travers le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest, l'Ambassadeur Saïd Djinnit.

98. C'est dans ce cadre que, le 3 septembre 2010, à Ouagadougou, les deux candidats arrivés en tête du 1^{er} tour de l'élection présidentielle, qui a eu lieu le 4 juin 2010, Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé, ont signé un Protocole d'entente sous l'égide du Président Blaise Compaoré. Par la suite, au terme d'une concertation initiée par le GIC-G, dans le cadre de sa 17^{ème} réunion tenue à Conakry, le 5 novembre 2010, les deux candidats ont également signé une Déclaration conjointe dans laquelle ils ont réitéré leur engagement à œuvrer à un scrutin apaisé, libre et démocratique sur l'ensemble du territoire national, en conformité avec le Protocole d'entente de Ouagadougou.

99. Le deuxième tour de l'élection présidentielle, plusieurs fois reporté, a eu lieu le 7 novembre 2010. Les résultats provisoires proclamés par la CENI ont donné Alpha Condé vainqueur avec 52,52% des suffrages exprimés, contre 47,48% pour Cellou Dalein Diallo. Le 2 décembre 2010, la Cour suprême a proclamé les résultats définitifs et confirmé la victoire d'Alpha Condé, avec 52,5% des suffrages exprimés, contre 47,5% pour Cellou Dalein Diallo. Il convient de relever les affrontements qui ont opposé certains militants du candidat malheureux et les forces de l'ordre, le 17 novembre 2010, obligeant le Président de la Transition à décréter l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national.

100. Lors de sa 248^{ème} réunion tenue le 13 novembre 2010, le CPS s'est réjoui du déroulement, dans des conditions de paix et de sérénité, du deuxième tour de l'élection présidentielle, et a félicité les Guinéennes et les Guinéens pour s'être rendus massivement aux urnes, manifestant ainsi leur attachement à la démocratie et leur détermination à voir la transition lancée à la suite de la Déclaration conjointe de Ouagadougou du 15 janvier 2010 se conclure avec succès, à travers la restauration de l'ordre constitutionnel. C'est dans ce contexte que le CPS, lors de sa 252^{ème} réunion tenue

le 9 décembre 2010, a décidé de lever la mesure de suspension de la participation de la Guinée aux activités de l'UA, ainsi que les sanctions imposées à ceux dont les actions faisaient obstacle au processus de retour à l'ordre constitutionnel. Le 21 décembre 2010, en présence de plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernement de la région, d'Afrique et d'ailleurs, a eu lieu la cérémonie d'investiture du Président Alpha Condé.

101. La Conférence pourrait souligner l'importance historique de l'avènement d'un Président démocratiquement élu en Guinée et pourrait lancer un appel à tous les partenaires de la Guinée qui, par la constance de leur assistance tout au long de la transition, ont apporté la preuve de leur disponibilité à œuvrer en faveur du développement de ce pays, à poursuivre et intensifier leur soutien, au moment où les nouvelles autorités vont s'atteler à l'immense tâche de redressement et de développement socio-économique.

o) Guinée Bissau

102. En application des décisions pertinentes de l'UA, la Commission a ouvert le Bureau de Liaison de l'UA en Guinée-Bissau, en prévision du déploiement ultérieur de la Mission conjointe de stabilisation UA-CEDEAO. Le Bureau est dirigé par un Représentant spécial, en la personne du Professeur Sebatião da Silva Isata, ancien Vice-Ministre des Relations extérieures de l'Angola. Son mandat renvoie à la nécessité d'une présence effective et coordonnée de la communauté internationale en Guinée-Bissau et appelle une harmonisation des efforts avec ceux de la CEDEAO, de la CPLP et des Nations unies.

103. Dès sa prise de fonction, le 4 octobre 2010, le Représentant spécial a pris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer l'accompagnement par l'UA du processus de consolidation de la paix dans le pays. Il convient de mentionner ici les efforts entrepris en vue de renforcer la cohésion à la tête de l'Etat, avec l'amélioration des relations entre le Président de la République Malam Bacai Sanha, et le Premier ministre, Carlos Gomes Jr. ; l'interaction soutenue avec les Institutions bissau-guinéennes, qui s'est traduite par l'acceptation par le Parlement bissau-guinéen des propositions de l'UA visant à faire adopter une législation criminalisant la possession, le transfert, la transformation et le trafic de drogue, d'une part, et à créer une Commission Vérité et Réconciliation, d'autre part ; enfin, le plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau représentés à Bissau en faveur de la création de conditions propices pour permettre aux autorités bissau-guinéennes compétentes d'engager, de manière réaliste et efficace, la lutte contre le trafic de drogue.

104. Lors de sa 247^{ème} réunion tenue le 2 novembre 2010, le CPS a exprimé sa satisfaction face aux développements en cours en Guinée-Bissau. Pour sa part, la 28^{ème} session ministérielle du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO tenue à Abuja, le 24 novembre 2010, a demandé au Comité conjoint CEDEAO-CPLP de mettre en place un mécanisme de coordination pour accélérer la mise en œuvre de la Feuille de route sur la Réforme du Secteur de la Défense et de la Sécurité (RSDS) en Guinée-Bissau. Lors de sa 255^{ème} réunion tenue le 23 décembre 2010, le CPS a réitéré les termes du communiqué de sa 247^{ème} réunion, pris note des recommandations de la 28^{ème} session

ministérielle du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO, et demandé à la Commission d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau pour la tenue, dans les meilleurs délais possibles, de la Conférence prévue de donateurs, en vue de faciliter la mise en œuvre de la RSDS et à y faire des contributions adéquates. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions des 247^{ème} et 255^{ème} réunions du CPS, la Commission se propose de dépêcher une mission d'experts pour assister le Parlement de la Guinée-Bissau dans l'élaboration d'une législation criminalisant la possession, le transfert, la transformation et le trafic de drogue. Dans le même temps, et en vue de la création, dans de meilleures conditions, de la Commission Vérité et Réconciliation envisagée, la Commission de l'UA demeure disposée à apporter son appui aux autorités bissau-guinéennes, qui ont exprimé le désir de s'enquérir des expériences analogues qui se sont déroulées ailleurs.

105. La Conférence pourrait lancer un appel pressant à toutes les parties prenantes afin qu'elles mettent tout en œuvre pour permettre la tenue, maintes fois reportée, de la Conférence des donateurs dont le résultat facilitera la réalisation tant attendue du programme prioritaire de la RSDS.⁹⁶

p) Tunisie

106. Au cours de ces dernières semaines, la situation politique en Tunisie a connu une transformation fondamentale, marquée notamment par le départ du pouvoir du Président Zine El-Abidine Ben Ali. Chronologiquement, les événements qui ont secoué la Tunisie ont commencé le 17 décembre 2010, lorsqu'un jeune marchand ambulant de fruits et légumes s'est immolé par le feu devant un bâtiment administratif à Sidi Bouzid, dans le centre du pays. Le mouvement s'étend par la suite progressivement à l'ensemble du pays, y compris Tunis, mobilisant des foules de plus en plus nombreuses, notamment des jeunes qui, entre autres, réclament des emplois. Les revendications elles-mêmes prennent une tournure politique, s'élargissant à la dénonciation de la répression policière, qui a fait des dizaines de victimes, des entraves aux libertés publiques et de la corruption, ainsi qu'à la demande d'une démocratisation de la vie publique.

107. La réponse des autorités a varié dans le temps. Au départ, elles ont dénoncé une minorité d'extrémistes et d'agitateurs agissant contre les intérêts de leur pays, avant de procéder au limogeage de certains Ministres, d'annoncer une meilleure prise en charge des catégories vulnérables de la population et d'indiquer que le message des manifestants a été reçu. Le 12 janvier, le Président Ben Ali limoge le Ministre de l'Intérieur, cependant qu'un couvre feu est décrété dans la capitale et sa banlieue. Le lendemain, et alors que les manifestations populaires prennent une ampleur croissante, il annonce, dans ce qui constitue sa troisième allocution depuis le début de la crise, qu'il ne briguera pas un nouveau mandat en 2014, dit avoir été trompé par son entourage dans l'appréciation de la situation, ordonne aux forces de l'ordre de ne plus faire usage de leurs armes à munitions réelles et promet le renforcement des libertés, y compris celle de la presse. Ces mesures sont suivies par la dissolution du Gouvernement et l'annonce de la tenue d'élections législatives anticipées, ainsi que l'imposition de l'état d'urgence. La contestation se poursuit malgré tout. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre

Mohammed Ghannouchi annonce, le 14 janvier 2011, que le Président Ben Ali est temporairement dans l'incapacité d'exercer ses fonctions et déclare assumer la fonction de Président par intérim jusqu'à la tenue d'élections, les milieux informés faisant état du départ de M. Ben Ali du pays.

108. Depuis la situation a connu une accélération. D'une part, M. Ghannouchi a été remplacé par le Président de l'Assemblée nationale, M. Fouad Mebazaa, dans les fonctions de Chef de l'Etat par intérim, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution, après la confirmation par le Conseil constitutionnel du départ définitif du pouvoir du Président Ben Ali, et la proclamation d'une période transitoire. De l'autre, un « Gouvernement d'union nationale de transition » a été formé, avec pour mandat d'organiser des élections législatives et présidentielles dans un délai de 6 mois. Il convient, toutefois, de noter que ce Gouvernement a fait l'objet de critiques de la part de ceux qui contestent la présence aux postes clés de Ministres appartenant au Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), ce qui a amené ces derniers à renoncer, après MM. Mebazaa et Ghannouchi, à leur affiliation partisane. Quant au fond, le Gouvernement a pris nombre de mesures d'apaisement, notamment la libération des prisonniers politiques, l'adoption d'un projet de loi d'amnistie générale concernant les décisions de justice d'ordre politique, l'agrément des partis politiques qui en feraient la demande, la commémoration de la mémoire des victimes des violences et la restitution à l'Etat des biens mobiliers et immobiliers du RCD.

109. La Conférence de l'Union pourrait, dans le prolongement du communiqué de presse du CPS du 15 janvier 2011, exprimer sa solidarité avec le peuple tunisien. La Conférence pourrait également lancer un appel pressant aux acteurs politiques et au peuple tunisiens pour qu'ils œuvrent ensemble, dans l'unité, le consensus et le respect de la légalité, à une transition pacifique et démocratique qui permettra aux Tunisiens de choisir librement leurs dirigeants, à travers des élections ouvertes, démocratiques et transparentes.

q) Sahara occidental

110. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été enregistré dans la recherche d'une solution juste et durable au différend sur le Sahara occidental, malgré les efforts de paix qui continuent d'être déployés sous l'égide des Nations unies. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur Christopher Ross, a effectué sa quatrième visite dans la région, du 18 au 25 octobre 2010, afin de poursuivre ses consultations avec le Maroc et le Front POLISARIO, ainsi qu'avec l'Algérie et la Mauritanie, en tant que pays voisins.

111. Par la suite, l'Envoyé personnel a organisé les troisième et quatrième discussions informelles entre les parties, les 8 et 9 novembre et du 16 au 18 décembre 2010, à Manhasset, New York. Bien que les parties aient convenu de tenir les 5^{ème} et 6^{ème} *rounds* de discussions informelles, respectivement les 21 et 22 janvier et en mars 2011, aucune percée n'a été réalisée, en raison du préalable posé par le Maroc qui exige que sa proposition d'autonomie soit la seule base de discussion, excluant la proposition du Front

POLISARIO sur la tenue d'un referendum qui comprend également l'option d'indépendance.

112. Les événements tragiques survenus à Laayoune, le 8 novembre 2010, à la suite de l'assaut lancé par les forces marocaines contre un rassemblement pacifique de manifestants sahraouis dans la périphérie de la ville, mettent en évidence la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver une solution au conflit, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies, qui prévoient le droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental. La Commission continuera d'appuyer ces efforts, conformément aux dispositions pertinentes du Plan d'action de Tripoli, qui prévoient un référendum d'autodétermination par lequel le peuple du Sahara occidental choisira librement soit l'indépendance soit l'intégration au Royaume du Maroc.

VII. CONCLUSION

113. Malgré les avancées enregistrées et l'ampleur des efforts déployés, la situation d'ensemble en termes de paix et de sécurité n'en reste pas moins insatisfaisante, comme en témoignent l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire, les événements survenus en Tunisie, ainsi que la persistance de la crise au Darfour et la violence qui continue d'affliger la Somalie. En outre, l'impasse persistante s'agissant du conflit au Sahara occidental et du processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie met en relief la nécessité d'entreprendre des actions soutenues pour contribuer à ouvrir des perspectives de paix à l'échelle de tout le continent.

114. Le continent continue également à faire face à la violence terroriste. Après les attentats criminels de Kampala, en juillet dernier, nombre d'autres régions ont connu des incidents similaires. Il s'agit notamment de la région sahélo-saharienne, avec les prises d'otages et autres actes terroristes intervenus ces derniers mois, du Nigéria, avec l'attentat perpétré le jour de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance du pays, et de l'Egypte avec l'attaque contre une église à Alexandrie. Cette situation appelle une réponse encore mieux coordonnée de la part des pays africains, sur la base des instruments pertinents de l'UA et des décisions des instances de l'UA, dont celles adoptées le 22 novembre 2010 par le CPS.

115. D'une façon plus générale, il est impératif d'intensifier les efforts en vue du règlement des conflits existants et de la consolidation de la paix dans les pays et régions où celle-ci a été réalisée. Plus fondamentalement, et conformément aux objectifs du Protocole relatif au CPS, la prévention doit être au cœur de l'action de l'UA. A cet égard, il est urgent que les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait ratifient les instruments de l'UA relatifs à la gouvernance, aux droits de l'homme et à la démocratie, et que les engagements pris soient scrupuleusement mis en œuvre, tant il est vrai que leur respect contribuera grandement à la prévention structurelle des conflits. De même, les Etats membres doivent apporter toute la coopération requise pour permettre à l'UA de s'acquitter effectivement de son mandat en termes de prévention directe, et ce conformément à leurs obligations aux termes du Protocole relatif au CPS.

MEMBRES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
(2010 - 2013)

**MEMBRES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
(2010 - 2013)**

1. Afrique du Sud
2. Bénin
3. Burundi
4. Côte d'Ivoire
5. Djibouti
6. Guinée Equatoriale
7. Kenya
8. Lybie
9. Mali
10. Mauritanie
11. Namibie
12. Nigeria
13. Rwanda
14. Tchad
15. Zimbabwe

Assembly/AU/5(XVI)
Annexe 2

**REUNIONS ET SEANCES D'INFORMATION DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE
JUILLET 2010 – JANVIER 2011**

**REUNIONS ET SEANCES D'INFORMATION DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE
JUILLET 2010 – JANVIER 2011**

Réunion/ Séance d'information	Date	Ordre du Jour	Communiqué/ Autres conclusions	Documents de travail
235 ^{ème}	2 juillet 2010	Examen du Rapport du Président de la Commission sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan	Communiqué du CPS: PSC/PR/COMM. (CCXXXV)	Rapport du Président: PSC/PR/2(CCXXXV)
236 ^{ème}	5 juillet 2010	1. Amélioration de la méthode d'examen des situations de conflit et de crise et d'élaboration de communiqués 2. Communication sur les derniers développements de la situation aux Comores	Communiqué du CPS: PSC/PR/COMM. (CCXXXVI)	Documents: 1. proposition de la République de Côte d'Ivoire (Président du CPS pour le mois de juillet 2010) 2. Accord sur la gestion de la période intérimaire aux Comores
238 ^{ème}	11 août 2010	Communication sur les derniers développements de la situation en Côte d'Ivoire	Communiqué de presse: PSC/PR/BR(CC XXXVIII)	
239 ^{ème}	24 août 2010	Communication sur les derniers développements de la situation en Somalie	Communiqué de presse: PSC/PR/BR(CC XXXIX)	
240 ^{ème}	28 août 2010	Communication du Département des Affaires politiques sur la prochaine élection en Côte d'Ivoire		
241 ^{ème}	23 septembre 2010	1. Communication de la Commission sur la mise en œuvre des décisions de l'UA et de l'IGAD sur la Somalie 2. Préparation de la mission du CPS en Côte d'Ivoire	Communiqué de presse: PSC/PR/BR(CC XXXXI)	

242 ^{ème}	4 octobre 2010	<p>1. Communication sur les derniers développements de la situation au Niger</p> <p>2. Communication sur les derniers développements de la situation en République de Guinée</p>	Communiqué: PSC/PR/BR.(CC XXXXII)	
243 ^{ème}	6 octobre 2010	Préparations de la réunion entre le CPS de l'UA et le COPS de l'UE		
244 ^{ème}	13 octobre 2010	Préparation de la réunion au niveau ministériel sur la Somalie		
245 ^{ème}	15 octobre 2010	<p>1. Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie</p> <p>2. Mise à jour sur le Soudan</p>	Communiqué de presse : PSC/MIN/1(CCX XXXV)	Rapport sur la Somalie: PSC/MIN/1(CCXXX XV)
246 ^{ème}	28 octobre 2010	<p>1. Examen du Rapport de la mission du CPS en Côte d'Ivoire</p> <p>2. Mise à jour sur la Somalie</p>	Communiqué: PSC/PR/Comm. 1(CCXLVI)	Rapport sur la mission en Côte d'Ivoire : PSC/PR/1(CCXLVI)
247 ^{ème}	2 novembre 2010	Communication sur la situation en Guinée Bissau	Communiqué de presse : PSC/PR/BR (CCXLVII)	
248 ^{ème}	13 novembre 2010	<p>1. Communication sur les derniers développements de la situation en République de Guinée, Côte d'Ivoire et au Niger</p> <p>2. Communication sur la mission au Soudan du Comité ministériel de l'UA sur la reconstruction post-conflit</p> <p>3. Communication sur l'Exercice Amani Africa</p>	Communiqué: PSC/PR/BR.(CCXLVIII) Rev.1	
249 ^{ème}	22 novembre 2010	Examen du Rapport du Président de la Commission sur les mesures à prendre pour renforcer la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme	Communiqué: 11PSC/PR/COM M.(CCXLVIX)	Rapport sur le terrorisme PSC/PR/2(CCXLIX)

250 ^{ème}	30 novembre 2010	<p>1. Examen du rapport intérimaire du Président de la Commission sur la mise en œuvre de la Déclaration de Tripoli sur l'élimination des conflits en Afrique et la promotion durable de la paix et le Plan d'action de Tripoli.</p> <p>2. Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation au Soudan et les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan.</p>	<p>Communiqué de presse : Cote d'Ivoire PSC/PR/Comm. 2(CCL)</p> <p>Communiqué de presse : Soudan PSC/PR/Comm. 1(CCL)</p>	<p>Rapport sur la Déclaration et le Plan d'action de Tripoli PSC/AHG/2(CCL)</p> <p>Rapport sur le Soudan PSC/AHG/3(CCL)</p>
251 ^{ème}	4 décembre 2010	Communication sur la situation en Cote d'Ivoire	Communiqué de presse: PSC/PR/BR (CCLI)	
252 ^{ème}	9 décembre 2010	<p>1. Communication sur la situation en Cote d'Ivoire et Guinée Conakry</p> <p>2. Préparation de la mission du CPS sur le terrain au Soudan (15-18 décembre 2010) et de la réunion conjointe du CPS de l'UA et du Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des Etats arabes (18-19 décembre 2010)</p>	<p>Communiqué: PSC/PR/COMM. 1(CCLII)</p> <p>PSC/PR/COMM. 2 (CCLII)</p>	<p>Note d'information sur la mission du Conseil de paix et de sécurité sur au Soudan (Khartoum, El Fasher et Juba), 15 – 18 décembre 2010</p> <p>Réunion conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS UA) et le Conseil de paix et de sécurité de la Ligue des Etats arabes (CPS LEA). Le Caire, 18-19 décembre 2010</p>
253 ^{ème}	14 décembre 2010	Préparations de la mission du CPS au Soudan, 15- 17 décembre 2010		
254 ^{ème}	21 décembre 2010	<p>1. Communication sur les derniers développements de la situation en Côte d'Ivoire</p> <p>2. Communication sur la situation au Soudan</p>	<p>Communiqué: PSC/PR/COMM. 1(CCLIV) PSC/PR/COMM. 2(CCLIV) Rev.2</p>	

255 ^{ème}	23 décembre 2010	1. Rapport du Président de la Commission sur la situation en République centrafricaine 2. Communication sur la situation en Guinée Bissau	Communiqué de press : RCA PSC/PR/COMM.(CCLV) Communiqué de presse: Guinée PSC/PR/COMM. 2(CCLV)	Rapport sur la RCA PSC/PR/2(CCLV)
256 ^{ème}	10 janvier 2011	Communication sur la situation au Soudan	Communiqué de presse: PSC/PR/COMM. 2(CCLVI)	
257 ^{ème}	15 janvier 2011	Examen de la situation en Tunisie	Communiqué de presse: PSC/PR/COMM. 2(CCLVII)	
258 ^{ème}	20 janvier 2011	Examen du rapport du Président de la Commission sur la MINUAD et la situation au Darfour	Communiqué	Rapport sur la MINUAD et la situation au Darfour

COMMUNIQUE DE PRESSE
DE LA TROISIEME REUNION CONSULTATIVE COMMUNE
ENTRE LE COPS DE L'UE ET LE CPS DE L'UA
Bruxelles, le 18 octobre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE
DE LA 3^{ème} REUNION CONSULTATIVE COMMUNE
ENTRE LE COPS DE L'UE et le CPS de l'UA
Bruxelles, le 18 octobre 2010

1. Le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur 3^{ème} réunion consultative commune à Bruxelles.

2. Ils ont examiné les questions relatives **à la prévention des conflits et aux situations de crise** ; dans ce cadre, ils ont appelé les parties soudanaises à rester attachées à l'accord de paix global, à la mettre en œuvre et à réaliser des progrès en ce qui concerne la tenue de référendums à Abyei et dans le Sud du Soudan. Les deux parties ont souligné qu'il importait que ces processus soient crédibles et se tiennent en temps utile et que les négociations sur les dispositions à prendre pour la période qui suivra les référendums devraient se poursuivre en toute bonne foi. Elles ont encouragé la coopération entre leurs missions respectives d'observation électorale pour les référendums, ainsi que sur les questions relatives à la période qui suivra les référendums. Il convient de parvenir sans délai à un églement global de la question du Darfour à Daba, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres processus tels que le dialogue Darfour-Darfour, et de garantir un accès sans restriction pour permettre de répondre aux besoins en aide humanitaire. Les deux parties ont à nouveau confirmé qu'elles étaient toutes deux déterminées à lutter contre l'impunité et ont encouragé tous les efforts entrepris en vue d'apporter la paix, la réconciliation et la justice au Darfour, tout en promettant leur soutien total aux travaux et aux efforts du groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan.

3. Les deux parties se sont félicitées de la nomination du haut représentant de l'UA pour la Somalie et attendent avec intérêt le transfert de composantes civiles de l'UA et de l'ONU à Mogadiscio. Les participants à la réunion sont convenus d'assurer de toute urgence le suivi de la 245^{ème} réunion du CPS de l'UA, qui s'est tenue le 15 octobre 2010, et d'appeler les dirigeants politiques somaliens à améliorer le fonctionnement des institutions fédérales de transition et à faire progresser le dialogue politique grâce à un processus associant toutes les parties. Elles ont souligné qu'il importait de renforcer l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes, parallèlement à une relance de l'approche politique dans le cadre du processus de Djibouti. Dans ce contexte, elles se sont félicitées de la contribution de la mission de formation de l'UE. Elles sont convenues de s'efforcer d'accentuer les contacts avec les régions du Somaliland et du Puntland dans le cadre des institutions fédérales de transition.

4. Concernant la question de la sûreté et de la sécurité maritimes, les deux parties se sont félicitées des efforts consentis par l'Afrique pour trouver des solutions régionales afin de lutter contre la piraterie et attendent avec intérêt la mise en place d'un cadre continental pour une stratégie intégrée en matière de sûreté et de sécurité maritimes pour l'Afrique conformément aux conclusions de l'atelier sur la sûreté et la sécurité maritimes qui s'est tenu à Addis-Abeba en avril 2010. Elles se sont en particulier félicitées de l'initiative

de la deuxième réunion ministérielle régionale sur la piraterie et la sécurité maritime dans la région de l'Afrique orientale et australe de l'océan Indien. Concernant la Somalie, les deux parties sont convenues d'étudier les moyens de renforcer la cohérence des efforts déployés en matière de sûreté et de sécurité maritimes en mer et de stabiliser la situation en Somalie.

5. En ce qui concerne le **partenariat pour la paix et la sécurité**, les deux parties se sont félicitées des progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique. Elles ont souligné la nécessité de renforcer la coopération en matière de gestion des crises et de consolidation de la paix, en étroite coordination avec les Nations Unies, rappelant notamment la résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité. A cet effet, elles se sont félicitées des efforts consentis par l'UA et les communautés économiques régionales pour préparer une feuille de route prévisionnelle en vue de rendre opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que du premier exercice AMANI AFRICA actuellement en cours, organisé par l'UA.

6. Les deux parties ont été d'accord pour estimer qu'il importe de renforcer la **coordination entre l'UE et l'UA dans les situations de crise sécuritaire et de gouvernance**. Préoccupées par l'augmentation des problèmes transnationaux tels que le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics en tout genre, y compris l'insécurité dans la région du Sahel, elles ont estimé qu'il était nécessaire de soutenir les efforts des pays de la région dans le cadre d'une approche stratégique concertée et globale. L'UA et l'UE ont en outre souligné l'importance du second tour de l'élection présidentielle qui doit avoir lieu le 24 octobre 2010 en Guinée et sont convenues de coopérer en ce qui concerne leurs missions respectives d'observation électorale. En ce qui concerne Madagascar, les deux parties ont réaffirmé leur soutien à la médiation de l'UA, appelé à un dialogue plus global et consensuel et un retour rapide de l'ordre constitutionnel.

7. Enfin, les deux parties sont convenues **d'améliorer leurs méthodes de travail**, notamment en vue d'établir des contacts réguliers entre les présidences du COPS de l'UE et du CPS de l'UA. Dans le contexte des changements anticonstitutionnels de gouvernement, elles ont souligné qu'il importait d'améliorer l'efficacité des groupes de contact internationaux, ainsi que d'examiner la possibilité de déclarations/démarches communes UE-UA et d'une coordination dans la mise en œuvre des sanctions.

8. Les deux parties sont convenues de se réunir à nouveau Addis-Abeba en 2011.

Bruxelles, le 18 octobre 2010

**1^{ERE} REUNION CONSULTATIVE CONJOINTE ENTRE LES CONSEILS DE
PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA LIGUE DES
ETATS ARABES**

**LE CAIRE, EGYPTE
18 - 19 DÉCEMBRE 2010**

COMMUNIQUE CONJOINT

1^{ERE} REUNION CONSULTATIVE CONJOINTE ENTRE LES CONSEILS DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA LIGUE DES ETATS ARABES

**LE CAIRE, EGYPTTE
18 - 19 DÉCEMBRE 2010**

COMMUNIQUE CONJOINT

1. Les Conseils de paix et de sécurité (CPS) de la Ligue des Etats arabes (LEA) et de l'Union africaine (UA) ont tenu leur première réunion conjointe consultative au Caire, en Egypte, les 18 et 19 décembre 2010. La réunion s'est tenue en application de la Déclaration, ainsi que de la Stratégie sur le Partenariat afro-arabe et du Plan d'action conjoint pour la période 2011 – 2016, tels qu'adoptés par le 2^{ème} Sommet afro-arabe, qui s'est tenu à Syrte, en Grande Jamahiriya, le 10 octobre 2010.
2. Le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, M. Amr Moussa, et le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ainsi que le Président du CPS de l'UA pour le mois de décembre 2010, l'Ambassadeur Amadou N'Diaye, Représentant permanent du Mali auprès de l'UA, et le Président du CPS de la LEA, l'Ambassadeur Jaber Habib Jaber, d'Iraq, ont prononcé des allocutions lors de la session d'ouverture.
3. Les deux Conseils ont saisi l'occasion de la réunion pour examiner les questions d'intérêt commun et convenir des voies et moyens de faire avancer la paix, la sécurité et la stabilité dans les deux régions, étant entendu qu'elles ont un impact mutuel l'une sur l'autre, ainsi que de renforcer la coordination des efforts déployés et des initiatives prises.
4. En particulier, les deux Conseils ont eu des discussions approfondies sur les situations au Soudan, en Somalie, aux Comores et sur d'autres situations connexes, ainsi que sur les derniers développements du conflit israélo-arabe.
5. S'agissant du Soudan, les deux Conseils ont reconnu que ce pays traversait une phase particulièrement cruciale de son histoire, avec le référendum d'autodétermination qui doit avoir lieu le 9 janvier 2011. Ils ont félicité les Parties à l'Accord de paix global (CPA) pour leur engagement à organiser un référendum libre, régulier et transparent et à en respecter le résultat, comme étant l'expression de la volonté de la population du sud Soudan. Ils ont réitéré leur plein soutien aux efforts déployés par les Parties en vue de l'application intégrale du CPA et de la résolution des arrangements post-référendaires et, à cet égard, leur ont demandé de continuer à coopérer pleinement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan.

6. Les deux Conseils ont également souligné la nécessité d'accélérer les efforts en cours visant à trouver une solution à la crise au Darfour, et ont réaffirmé leur soutien au Processus de paix afro-arabe, conduit à Doha par le Médiateur conjoint UA-Nations unies, avec le soutien de l'Etat du Qatar. Ils ont instamment demandé à tous les Mouvements armés de se joindre au processus de paix sans autre délai ou préalable. Ils ont également souligné la nécessité du lancement rapide, au Darfour, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau et de la MINUAD, avec une implication active de la Ligue des Etats arabes, du processus politique inclusif et global, tel que convenu lors de la 2^{ème} réunion du Forum consultatif sur le Soudan, qui s'est tenue à Addis Abéba le 6 novembre 2010. Ils ont souligné la nécessité d'une collaboration continue et étroite entre l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes.

7. Les deux Conseils ont exhorté la communauté internationale à appuyer pleinement les parties soudanaises et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter leur tâche et leur permettre de relever les défis de l'heure. A cet égard, les deux Conseils ont réitéré avec force l'appel lancé au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il, dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan, réponde rapidement et positivement à la demande visant à différer le processus lancé par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre du Président de la République du Soudan, conformément à l'article 16 du Statut de Rome. Ils ont également demandé la levée des sanctions imposées au Soudan, ainsi que l'adoption de mesures d'annulation de dettes pour le pays.

8. En Somalie, les deux Conseils ont réitéré le plein appui de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes au processus de réconciliation dans ce pays, conformément au Processus de Djibouti, ainsi qu'aux Institutions fédérales de transition (TFIs). Ils ont exhorté les TFIs à faire preuve de *leadership* et de la volonté politique qu'exigent les défis actuels que connaît la Somalie, notamment en tendant la main à toutes les parties prenantes somaliennes prêtes à renoncer à la violence et à poursuivre leurs objectifs politiques par des moyens pacifiques, afin de renforcer le processus de réconciliation nationale, ainsi qu'en parachevant rapidement les tâches de la transition, tel que prévu dans la Charte fédérale de transition (TFC). Les deux Conseils ont exprimé leur appréciation pour les efforts déployés sur le terrain par la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Ils ont fermement condamné les attaques terroristes perpétrées par les groupes d'opposition armée contre les TFIs, l'AMISOM et le peuple somalien. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face au fléau de la piraterie au large des côtes de la Somalie et face à d'autres problèmes connexes, y compris la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques.

9. Les deux Conseils ont appelé la communauté internationale en général, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à assumer pleinement ses responsabilités en Somalie, y compris par la fourniture rapide de l'appui nécessaire pour le renforcement de l'AMISOM et des capacités de forces de sécurité somaliennes, tel que contenu dans le communiqué du CPS de l'UA du 15 octobre 2010. Les deux Conseils se

sont engagés à coopérer étroitement ensemble en vue de la promotion durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie, en particulier au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies.

10. Sur les Comores, les deux Conseils ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la gestion de la période intérimaire, signé en juin 2010 sous les auspices de l'UA. Ils attendent avec intérêt la conclusion réussie du processus électoral, et ont renouvelé le soutien continu de l'UA et de la Ligue arabe en vue du redressement socio-économique du pays et de la consolidation du processus de réconciliation. A cet égard, ils ont salué l'organisation réussie, à Doha, par la Ligue arabe, d'une Conférence de donateurs pour les Comores, ainsi que les mesures et initiatives en cours dans le cadre du suivi de la Conférence.

11. Les deux Conseils ont eu un échange de vues sur le différend entre Djibouti et l'Erythrée à la lumière des décisions pertinentes de la Ligue arabe et de l'UA. Ils ont demandé au Secrétariat de la Ligue arabe et à la Commission de l'UA de suivre l'évolution de la situation, y compris les efforts de médiation conduits par l'Etat de Qatar, soulignant la nécessité d'un règlement rapide et définitif du différend.

12. La réunion a également été l'occasion pour la Ligue arabe d'informer le CPS de l'UA sur les derniers développements dans le conflit israélo-arabe. A cet égard, les deux Conseils ont rappelé les dispositions pertinentes de la Déclaration de Sirte adoptée par le 2^{ème} Sommet afro-arabe. Le CPS a réitéré le plein soutien de l'UA aux efforts et initiatives de la Ligue arabe en vue d'une solution juste et globale, y compris la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien et la libération de tous les territoires arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan et les territoires libanais, pour revenir aux lignes du 4 juin 1967, conformément à toutes les résolutions pertinentes des Nations unies et à l'Initiative Paix arabe.

13. Les deux Conseils ont exhorté tous les Etats à reconnaître l'Etat palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem Est comme capitale, et ont dénoncé l'occupation continue par Israël de territoires arabes, sa politique d'agression et de colonisation à Jérusalem Est et en Cisjordanie. A cet égard, le CPS de l'UA a apporté son plein appui au Communiqué publié, le 15 décembre 2010, par le Comité ministériel sur l'Initiative de Paix arabe, exhortant le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les mesures requises pour faire face à la situation actuelle et à adopter une résolution qui, entre autres, mettrait en relief la nature illégale et illégitime de la politique israélienne de colonisation et contraindrait Israël à mettre un terme immédiat à de telles activités.

14. Les deux Conseils ont reconnu l'importance que revêt la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective des activités convenues dans le Plan d'action conjoint de Syrte. A cet égard, ils ont demandé au Secrétariat de la Ligue arabe et à la Commission de l'UA de prendre les mesures nécessaires en vue de la soumission rapide de propositions concrètes sur la manière d'opérationnaliser le

mécanisme afro-arabe d'appui aux efforts de maintien et de consolidation de la paix des deux organisations, comme énoncé au paragraphe 15 de la Stratégie sur le Partenariat.

15. Les deux Conseils sont convenus d'institutionnaliser leurs relations, en particulier à travers:

- (i) la tenue de réunions consultatives conjointes annuelles, alternativement à Addis Abéba et au Caire;
- (ii) l'échange d'ordres du jour et de programmes de travail;
- (iii) l'interaction régulière entre les Présidents des deux organes sur les questions d'intérêt commun;
- (iv) des missions conjointes sur le terrain pour évaluer les situations d'intérêt commun et identifier d'autres actions communes en tant que de besoin ;
- (v) la tenue des retraites et réunions de réflexion conjointes pour réfléchir sur les menaces actuelles et émergentes à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde arabe et développer des réponses appropriées ; et
- (vi) l'organisation conjointe de séminaires et de sessions de formation dans le domaine de la diplomatie préventive, du règlement des conflits et du maintien de la paix.

16. Les deux Conseils ont décidé de tenir leur prochaine réunion à Addis Abéba, en décembre 2011.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011-01-31

Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9100>

Downloaded from African Union Common Repository